

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 FEVRIER 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE ONZE FEVRIER, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracois ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 janvier 2020
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Affectation provisoire du résultat 2019
2	Budget principal et budgets annexes – Adoption du Budget Primitif 2020
3	Budget Principal – Transfert de trésorerie vers un budget annexe
4	Attribution de subventions aux associations
5	Compétence eau et assainissement collectif – Délégation à la commune de Gardonne
6	Modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} mars 2020
7	Création d'une société d'économie mixte locale quai Cyrano
8	Réalisation de la véloroute voie verte (v91) – Acquisition d'une bande de terrain complémentaire à Creysse appartenant à Mme & M. Santran pour la connexion Bella riva – le Peyrat
9	Véloroute – voie verte « Acquisition de terrains à la Nauve à Creysse » D 2018-134
10	Véloroute – voie verte « Echange de terrains avec la SCI La Châtaigneraie » D 2018-136
11	SAGE Dropt- Avis sur le projet
12	Vente de terrain à la SCI Dana - ZAE des Sardines – Commune de Bergerac
13	Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de ressources numériques Médiathèque départementale numérique

14	Approbation du cadre de référence pour la mise en place de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
15	Contrat Local de Santé de deuxième génération - Avenant n°2
16	Contrat de Ville – Appels à projets 2020 – Attribution de subventions
	POUR INFORMATION
	Décisions

L'an Deux Mille vingt, le lundi 17 février à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Creysse au nombre de 50, 52, 51, 50, 49 puis 47, en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 11 février 2020.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Daniel GARRIGUE (1), Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Paul ROCHOIR, Adib BENFEDDOUL (2), Christophe GAUTHIER, Laurence ROUAN, Jean-Michel BOURNAZEL, Daniel RABAT, Christian BORDENAVE, Claude CARPE, Jacqueline VANDENABEELE, Roland FRAY, Sébastien BOURDIN, Olivier DUPUY, Alain MONTEIL, Christiane DELPON, Roger LAPOUGE, Michel SÉJOURNÉ, Alain CÉREA (3), Christophe MAMONT, Pascal DELTEIL, René VISENTINI, Alain BANQUET, Jean-Pierre PEYREBRUNE (4), André BONHOMME (5), Michel TERREAUX (6), Jean-Claude PORTOLAN, Francis DELTEIL, Francis BLONDIN, Patrick CONSOLI, Marcel RONDONNIER (7), Lionel FILET, Dominique ROUSSEAU, Jean-Pierre FAURE, Martine ROSET, Didier GOUZE, Marc LETURGIE, Sylvie CHANCOGNE, Didier CAPURON, Denise MIGUEL, Jean-François JEANTE, Marie-Lise POTRON, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Marie-Hélène SCOTTI, Thierry AUROY-PEYTOU, Georges BASSI, Nathalie TRAPY, Anne SOQUET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Jonathan PRIOLEAUD, Arnaud DELAIR.

ABSENTS EXCUSES :

Fabien RUET a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET.

Alain CASTANG a donné pouvoir à Frédéric DELMARES.

Alain PLAZZI a donné pouvoir à Christian BORDENAVE.

Gilbert BLANC a donné pouvoir à Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN.

Liliane BRANDELY a donné pouvoir à Daniel GARRIGUE.

Michel BOSVIEL a donné pouvoir à Martine ROSET.

Nelly RODRIGUEZ a donné pouvoir à Laurence ROUAN.

Rhizlane ROBIN-EL GRENI, Francis PAPATANASIOS, Armand ZACCARON, Alain CHANUT, Jean-Paul JAMMES, Paul GALLON, Alain BORDIER, Marie-Agnès BROUILLEAUD, Philippe PUYPONCHET, Yannick SOUVETRE, Farida MOUHOUBI, Cécile LABARTHE, Cédric ZAPERA, Jean-Luc DENOUX.

(1) et (2) : arrivés après l'adoption de l'ordre du jour.

(3) : parti après le vote du dossier n°3 « Budget principal – Transfert de trésorerie vers un budget annexe ».

(4) : parti après le vote du dossier n°7 « Compétence assainissement – Procès-verbal de transfert de tous les éléments d'actifs, des emprunts et du déficit à la CAB ».

(5) et (6) : partis après le vote du dossier n°18 « Approbation du cadre de référence pour la mise en place de la politique culturelle de la Communauté d'agglomération Bergeracoise ».

(7) : parti après le vote du dossier n°17 « Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de ressources numériques médiathèque départementale numérique ».

M. le Président : Je vous propose de débiter ce Conseil Communautaire. Je vais demander à Jonathan Prioleaud s'il veut bien faire l'appel nominal.

Appel nominal

M. Prioleaud : Procède à l'appel.

Désignation d'un secrétaire de séance

INTERVENTION :

M. le Président : Merci Jonathan. Je vous propose, s'il l'accepte, d'être secrétaire de séance, Alain Céréa. Personne ne voit d'objection ? Ok.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020

M. le Président : Je vais vous demander d'approuver le grand procès-verbal de la séance du 13 janvier.

Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DECISION :

Adopté par 56 voix pour.

Ordre du jour

M. le Président : Je vais vous proposer d'adopter la modification de l'ordre du jour, avec l'ajout de 4 dossiers concernant l'assainissement. Avec ce va-et-vient législatif entre le Sénat et l'Assemblée nationale concernant le transfert de l'eau et de l'assainissement et quelques balbutiements, mais donc on vous propose d'adopter un certain nombre de décisions ce soir : compétence eau et assainissement collectif ; compétence assainissement, procès-verbal de transfert de tous les éléments d'actif et d'emprunt et du déficit à la Communauté d'Agglomération ; transfert de compétences assainissement, convention de prestation de service avec la ville de Bergerac ; et des travaux prévus sur le Centre Technique Municipal avec la convention qui nous lie pour mettre en œuvre ces travaux sur le CTM.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DECISION :

Les membres du conseil Communautaire approuvent par 56 voix pour l'ordre du jour modifié.

M. le Président : Je vous remercie de faire avancer ces dossiers.

Avant de passer la parole et de rentrer dans l'ordre du jour de ce soir et le vote du budget primitif de cette année 2020, je voulais vous dire quelques mots brefs puisqu'il s'agit du dernier Conseil Communautaire de cette mandature. On arrive donc à l'épilogue de ces 3 ans, depuis 2017. Et je voulais tous vous remercier du travail que nous avons accompli ensemble, et surtout de l'apaisement qui a prévalu ces derniers Conseils Communautaires et les votes à l'unanimité ou à la quasi-unanimité qui se sont déroulés, notamment sur des sujets pas si simples, comme le PLUI, comme des dossiers de transfert, et je crois que c'est à souligner et ça témoigne d'une situation qui s'est apaisée dans notre collectivité.

Je voulais aussi, puisque ça fait pour certains plus d'une quinzaine d'années que nous travaillons ensemble, remercier certains élus qui ne vont pas se représenter et avec qui, à titre personnel, je travaille depuis 17 ans. Ça fait quand même longtemps malgré tout et sur ces sujets intercommunaux, ça forge des amitiés et aussi des convictions sur la conception de notre intercommunalité dans notre territoire.

Je voudrais aussi remercier notre Administration, parce qu'elle a fait preuve d'un certain courage et une certaine abnégation puisque nous avons mené un rythme assez soutenu depuis 3 ans. On va y revenir, parce que c'est quand même 35 millions d'euros d'investissements qui ont été réalisés ces 3 dernières années et qu'on ne met pas en œuvre 35 millions d'euros d'investissements sur un territoire sans que les services de la collectivité s'y emploient fortement. Donc je veux vraiment leur témoigner ma reconnaissance et mon admiration parce que je crois que ce n'était pas si simple d'assumer cela et vraiment je veux les remercier ; avec des tâches qui sont moins visibles que les investissements, je pense au PLUI, je l'ai dit, puisque c'est un peu un travail de l'ombre et un peu ingrat sur ces sujets ; c'est aussi les fonctions support, les finances, tous les services des ressources humaines mais aussi tous ceux qui travaillent au quotidien dans le fonctionnement de nos services et souvent on parle d'agribashing aujourd'hui, on dénigre souvent la fonction publique et je peux vous dire que les agents ont vraiment fait preuve d'une vraie abnégation durant ces 3 dernières années pour mettre en œuvre le projet politique que nous avons voté ici.

Tout ça malgré tout, ce n'est pas le fruit du hasard, vous avez tous travaillé, nous avons tous travaillé à ce projet commun ces 3 dernières années. Certains de par leur fonction, plus impliqués que d'autres mais je crois qu'il faut avoir conscience qu'il s'est passé quelque chose ces 3 dernières années et c'est donc, je vais le dire comme ça, c'est le fruit du travail et aussi le respect, le respect de l'autre et de la parole donnée. Puisqu'à chaque fois que la collectivité s'est engagée, que ce soit envers des partenaires ou des collectivités de la Communauté d'Agglomération, des communes en l'occurrence, nous avons toujours tenu parole, je veux bien que quelqu'un me mette en défaut sur ce point.

Je veux aussi saluer, et on va le constater ce soir de manière encore plus significative, le redressement des comptes de la collectivité. On est passé quand même d'un solde de 500 000 € en 2016 à un solde d'un peu plus de 5 millions cette année, donc c'est multiplié par 10. Ce n'est pas quelque chose d'anodin. Là aussi, c'est le fruit de décisions pas toujours si simples mais qui ont pu être prises parce qu'elles l'ont été collectivement et assumées collectivement ou tout du moins par une très large majorité

d'entre vous et d'entre nous. Les projets, vous les connaissez, c'est essentiellement la Voie Verte, puisque 70 % de ce projet est aujourd'hui réalisé, reste 30 % et on compte bien le finir ; c'est Aqualudique, c'est Quai Cyrano, c'est le centre de loisirs de Cours-de-Pile qui est bien avancé, c'est la crèche de Saussignac, c'est le renouvellement du matériel de la collectivité pour les agents, un tracteur et une épaveuse par an, ce n'est pas si anodin pour le souligner, etc. Et toujours avec ce souci de faire les choses et de choisir les endroits pour implanter les projets de manière juste et pertinente. C'est-à-dire que les choses qui devaient se faire à Bergerac l'ont été ; les choses qui pouvaient se faire à l'extérieur l'ont été aussi ; il n'y a pas de discriminations par rapport à ça. Et du coup, on a envoyé un message assez fort à nos voisins et à nos partenaires. Ce message, il a été suivi d'effets puisque c'est une confiance retrouvée que nous avons eue avec nos voisins immédiats. Ce sont les 3 communautés de communes qui nous bordent, la CCBDP, Portes Sud, et la communauté de Montaigne Montravel et Gurson avec qui nous nous sommes unis pour signer un contrat régional de redynamisation en juillet dernier et avec qui nous travaillons dans le cadre de la délégation du Grand Bergeracois, qui aujourd'hui est hébergée à la Communauté d'Agglomération.

Notre objectif, il a toujours été le même, je pense qu'il sera le même durant le prochain mandat, c'est accroître et améliorer notre attractivité du territoire ; positionner la CAB comme une alternative à la métropole bordelaise. Cette métropole bordelaise qui doit nous apporter, et on l'espère avec cette proximité retrouvée avec la ligne ferroviaire Bordeaux-Bergerac-Sarlat, à une heure ; ce sont des cycles classiques qu'on évoque souvent, c'est cette économie pendulaire, c'est habiter à Bergerac et travailler à Bordeaux. Puisque, aujourd'hui, difficile pour un jeune d'habiter à Bordeaux, vu le prix du foncier et de l'habitat, difficile aussi pour certains cadres supérieurs ou intermédiaires d'accepter le rythme de vie, le rythme de déplacement, de la pollution, du stress sur la métropole bordelaise. Et du coup, il est important de positionner le Bergeracois dans cette quête d'attractivité et de positionnement par rapport aux villes moyennes qui sont tout autour de cette agglomération. Cette attractivité, elle est multifactorielle. Ce n'est pas un sujet qui prévaut sur l'autre, c'est la santé, c'est le sport, c'est la culture, c'est l'excellence alimentaire, ce sont les loisirs. Se positionner à proximité c'est une chose mais offrir des services de qualité qui font de Bergerac une destination pour demain en est une autre et c'est notre priorité.

Donc on comprend bien à travers cette démonstration qu'il ne s'agit pas d'intervenir sur tel ou tel sujet, il s'agit d'intervenir de manière équilibrée, pérenne et régulière sur l'ensemble de ces thématiques. On appelle ça travailler par fonctions. Evidemment on a des points faibles et il s'agit de rééquilibrer les choses mais à travers cette amélioration de nos comptes, nous avons pu, ces 3 dernières années, mettre en place un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, régulier, et qui nous amène à être dans la course à cette concurrence des territoires, des villes moyennes qui se positionnent autour de la métropole. 13 à 14 millions d'euros d'investissements, c'est la cible. C'est ce qu'on va vous proposer ce soir. Malgré, vous le savez, une baisse de recettes importante liée à la perte de la taxe d'habitation, nous avons maintenu le cap. Et grâce à une gestion rigoureuse, on vous proposera ce soir de voter un projet d'investissements de 14 millions d'euros avec des opérations nouvelles, que vous avez déjà vues lors de notre Débat d'Orientations Budgétaires. Cette concurrence, elle est rude au travers les villes moyennes et les territoires. Parce que chacun aura compris que cette baisse démographique que nous avons connue ces dernières années, elle n'est pas une fatalité et elle peut se contredire, elle peut s'inverser pour peu qu'on s'en donne les moyens. Et cette lutte, ce positionnement concurrentiel dont

je vous parle, il ne peut se faire que dans l'unité. Il ne peut se faire que dans un respect entre la particularité de notre territoire qui est celle d'une ville-centre importante, la ville de Bergerac, et de 37 communes rurales qui ont leurs spécificités. C'est un pacte de territoire basé sur le respect, sur la complémentarité, et cette solidarité nécessaire à un projet commun qui ne peut être que la clé de ce positionnement par rapport à la métropole bordelaise. Nous ne sommes pas Périgueux, il n'y a pas de couronne, première couronne avec des villes moyennes qui peut faire un équilibre particulier et un positionnement particulier ; nous sommes Bergerac, avec cette particularité 37 communes rurales, ou 36, excuse-moi Jean-Paul parce que Prigonrieux dépasse de très peu ce seuil démographique. Cette unité retrouvée récemment nous a permis, en tout cas c'est ce que je crois et c'est ce que j'espère, d'avoir des ambitions puisque le projet que nous avons proposé à nos partenaires, qu'ils soient régionaux, qu'ils soient départementaux, ou même de l'État, ils ont toujours été soutenus. Donc nous n'étions pas à côté de la plaque et on peut se féliciter. Mais beaucoup de choses restent à faire puisque, à l'issue de ces élections municipales, les cartes vont être rebattues, il s'agira de bâtir ensemble, quoi qu'il arrive, un projet communautaire et un projet de territoire. Et ce que je veux simplement vous dire ce soir c'est qu'il faut qu'il se fasse dans le respect de cette configuration territoriale entre ces communes rurales et cette ville-centre, en sachant que les deux entités ont bien besoin l'une de l'autre. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction, avant de passer rapidement aux chiffres. Et puis je vais passer la parole à mon collègue Jean-Jacques Chapellet qui maîtrise tout ça de main de maître. Merci à tous.

DELIBERATIONS

Affectation provisoire du résultat 2019

D 2020 – 008

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je ne maîtrise pas ça de main de maître, c'est grâce à Laurent aussi qui est derrière au pupitre.

Donc le premier point, ce soir, à l'ordre du jour, c'est l'affectation provisoire des résultats de l'exercice comptable 2019. Vous savez que les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut procéder à la reprise anticipée de ces résultats qu'on va vous présenter ce soir.

Juste un petit rappel, lorsque le résultat est excédentaire au niveau de la section de fonctionnement et qu'il est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans 2 conditions contraintes : l'excédent de la section de fonctionnement en priorité doit couvrir le besoin en financement de la section d'investissement, et le solde résiduel bien évidemment qui doit être positif, peut être mis en section de fonctionnement ou en section d'investissement.

Laurent est aux commandes avec le diapo qu'on vous a préparé sur les différents budgets concernant le résultat. Ça, ça concerne le budget principal. Vous voyez les résultats sur l'exercice 2019 : 5 257 079 €, auxquels on rajoute le résultat antérieur, ce qui nous fait un total d'un peu plus de 9 millions à affecter. On l'a vu et on va le voir un

peu plus loin, on avait clôturé le budget annexe du Roc, donc il y a lieu de reprendre les écritures de cet exercice annexe dans le budget principal, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Sur la partie investissements 2019, on a un résultat positif de 458 777 € ; on rajoute les investissements reportés des exercices antérieurs, ce qui nous fait un besoin de financement de cette section à hauteur de – 3 634 000 €. Ce qui nous fait, à partir de là, les 9 millions d'euros de la section de fonctionnement, moins la section d'investissement, ce qui nous fait un résultat à reporter à hauteur de 5 369 000 €, le Président en parlait tout à l'heure, un peu plus de 5 millions d'euros, presque 5,4 millions d'euros. Donc voilà, à partir de ce budget principal des résultats.

Il vous est proposé de mettre en réserve au compte 1068 sur la section d'investissement pour le budget 2020 à hauteur de 3 647 418 €, pour solder le négatif de la section d'investissement ; et le différentiel, c'est-à-dire 5 369 118 €, on le reporte en section de fonctionnement au compte 002.

Après on passe sur les budgets annexes, les budgets des zones économiques. Là vous avez un tableau qui regroupe tous les budgets annexes des zones économiques. Sur la convocation, je vais vous donner juste la lecture, on va les retrouver ligne par ligne, sur la zone d'activité de Bouniagues, on a un résultat cumulé de + 4 517 € à reporter en section de fonctionnement et – 46 447 € à reprendre en section d'investissement.

Sur la zone d'activité des Sardines, un résultat cumulé de 124 236 € à reprendre en section de fonctionnement et – 16 013 € sur la reprise de la section d'investissement.

La zone d'activité de la Tour Ouest, un résultat cumulé de 127 473 € sur la section de fonctionnement à reporter et – 170 944 € sur la section d'investissement à reporter.

Sur celui du pôle industriel de la Poudrerie, ou ANS ou Lou Bradou, un résultat cumulé de 1 072 204 € à reprendre en section de fonctionnement et – 1 068 986 € à reprendre sur l'investissement.

La zone de Cablanc, c'est la 5^{ème} ligne, un résultat cumulé de 249 296 € à reprendre en section de fonctionnement ; et – 818 705 € à reprendre sur la section d'investissement.

Sur les Galinoux, cumulé + 89 284 € à reporter en section de fonctionnement et - 22 631 € sur le report de la section d'investissement.

Et le dernier sur la zone d'activité de Lanxade, un résultat cumulé de – 30 184 € à reprendre en section de fonctionnement et – 67 339 € sur la reprise de la section d'investissement.

Ça c'est pour les zones d'activité, après on passe aux autres budgets annexes.

Sur le budget annexe du SPANC, vous l'avez le tableau en haut du slide, un résultat cumulé de – 73 578 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement de + 17 768 € à reprendre.

Sur le budget annexe du Complexe du Roc, là je vous l'ai dit en préambule, les chiffres de la section de fonctionnement et d'investissement ont été reportés sur le budget principal, je ne vais pas y revenir.

Je passe ensuite sur le budget annexe des Transports Urbains, un résultat cumulé de – 10 965 € à reprendre en section de fonctionnement et + 42 219 € à reprendre sur la section d'investissement.

Qu'est-ce que j'ai dit ? 402 219. (*hors micro*) Autant pour moi, excusez-moi. Thierry je vois que tu suis, c'est bien !

Sur le budget annexe du Parc aqualudique, c'est celui qui est en bas du tableau, un résultat de – 19 537 € à reprendre en section de fonctionnement, et – 605 376 € à reprendre sur la section d'investissement.

Après on passe au budget de l'eau, donc en Délégation de Service Public, avec TVA, c'est le cas pour le SIEDEL, là on reprend les exercices budgétaires antérieurs portés par les syndicats ou par les collectivités bien évidemment, on a un résultat cumulé de + 338 855 € à reprendre en section de fonctionnement, et un excédent de 1 568 426 € à reprendre sur la section d'investissement.

Le budget annexe de l'eau en régie, c'est pour la commune de Gardonne, je ne sais pas si on va le restituer, mais après chaque jour suffit sa peine, on verra bien sur le rapatriement de ce budget à la mairie de Gardonne. Un résultat de clôture en fonctionnement de + 21 790 € et une section d'investissement qui présente un excédent de 79 586 €. On reprend ces résultats comptables sur les comptes de réserve, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

On passe aux 4 budgets assainissement.

Les deux premiers, DSP avec TVA, ça concerne les communes qui adhèrent au SIEDEL, un résultat cumulé de 210 931 € à reporter sur le fonctionnement et un excédent d'investissement à reporter de 521 747 €.

Budget assainissement en DSP sans TVA, ça concerne la ville de Bergerac, résultat de clôture en fonctionnement de – 227 603 € et la section d'investissement, un résultat déficitaire de – 9 166 €. On propose de reprendre ces résultats budgétaires sur le budget de l'Agglo.

Budget annexe assainissement cette fois-ci en régie avec TVA, là c'est le cumul de toutes les communes qui sont sous l'égide de ce budget, un résultat cumulé de 797 751 € à reprendre en section de fonctionnement et un excédent d'investissement à reporter à hauteur de 1 088 638 €. Vous avez le tableau si je ne me trompe pas là-bas, régie TVA et régie sans TVA, il est sur l'autre tableau.

J'ai fait à peu près le tour. Je n'ai rien oublié Laurent ? Dis-moi, celui-là ? L'assainissement en régie sans TVA, je crois que c'est le dernier dont j'ai parlé.

J'ai fait le tour, Président, des résultats. S'il y a des questions avant de le mettre au vote, nous sommes à votre écoute.

Je vous propose de les mettre au vote, ces résultats globaux de tous les budgets, indépendants les uns des autres bien évidemment.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions des instructions comptables M 14 (budget principal et budgets annexes), M 49 (budget annexe assainissement non collectif) et M 43 (budget annexe transports urbains), les résultats sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Ainsi, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement et la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;

- Le solde disponible pouvant être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil Communautaire inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement ainsi que le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement font aussi l'objet d'une reprise.

1 – Budget principal

Compte tenu de la clôture du budget annexe « Château du Roc », il convient de reprendre également sur le budget principal, les résultats cumulés de ce budget : - 18 118.66 € en fonctionnement et -12 724.70 € en investissement.

	Budget Principal	B.A. Château du Roc	TOTAL
Résultat de l'exercice 2019	5 257 079,00 €	-18 118,66 €	5 238 960,34 €
Résultat antérieur reporté	3 777 576,64 €	0,00 €	3 777 576,64 €
Résultat à affecter	9 034 655,64 €	-18 118,66 €	9 016 536,98 €
Résultat d'investissement 2019	458 777,31 €	12 307,30 €	471 084,61 €
Résultat d'investissement reporté	-3 139 854,33 €	-25 032,00 €	-3 164 886,33 €
Solde des restes à réaliser 2019	-953 617,18 €		-953 617,18 €
Besoin de financement de la section	-3 634 694,20 €	-12 724,70 €	-3 647 418,90 €
Résultat antérieur reporté 2020	5 399 961,44 €	-30 843,36 €	5 369 118,08 €

Conformément à l'instruction M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde éventuel pouvant être conservé en fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement « cumulé » de l'année 2019, de 9 016 536.98 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2020 pour 3 647 418.90 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 5 369 118.08 €.

2 – Budgets annexes Zones d'Activités Economiques (Z.A.E.)

- **Z.A.E de Bouniagues :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget annexe de la Z.A.E. de Bouniagues présente un résultat déficitaire de -5 963.06 € et la section d'investissement présente un excédent de 7 040.00 €.

Soit un résultat cumulé de +4 517.20 € à reporter en section de fonctionnement, et -46 447.89 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E des Sardines :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget annexe de la Z.A.E. des Sardines présente un résultat déficitaire de -5 811.79 € pour la section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de -55 526.78 €.

Soit un résultat cumulé de +124 236.42 € à reporter en section de fonctionnement, et -16 013.19 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de la Tour Ouest :**

L'exercice 2019 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -3 048.00 €.

Soit un résultat cumulé de +127 473.16 € à reporter en section de fonctionnement, et -170 944.25 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E du Pôle Industriel de la Poudrerie :**

L'exercice 2019 de ce budget annexe présente un résultat nul en section de fonctionnement et la section d'investissement fait apparaître un résultat déficitaire de -17 318.18 €

Soit un résultat cumulé de 1 072 204.38 € à reporter en section de fonctionnement et -1 068 986.29 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Cablanc :**

L'exercice 2019 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -8 453.01 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de clôture de -51 743.36 €.

Soit un résultat cumulé de +249 296.52 € à reporter en section de fonctionnement, et -818 705.50 € à reprendre en section d'investissement sur 2020.

- **Z.A.E des Galinoux :**

L'exercice 2019 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 21 217.54 € et la section d'investissement présente un déficit de -3 884.28 €.

Soit un résultat cumulé de +89 284.36 € à reporter en section de fonctionnement, et -22 631.11 € à reprendre en section d'investissement.

- **Z.A.E de Lanxade :**

L'exercice 2019 de ce budget annexe présente un résultat déficitaire de -10 619.51 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -36 134.63 €.

Soit un résultat cumulé de -30 184.51 € à reporter en section de fonctionnement, et de -67 339.17 € à reprendre en section d'investissement sur le budget 2020.

3 – Budget annexe Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de -16 565.46 €, et la section d'investissement présente un résultat nul.

Soit un résultat cumulé de -73 578.26 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 17 768.57 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes des budgets 2020.

4 – Budget annexe Complexe du Roc

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de ce budget annexe est déficitaire de -18 118.66 € et la section d'investissement présente un excédent de 12 307.30 €.

Soit un résultat cumulé de -18 118.66 € à reporter en section de fonctionnement, et un déficit d'investissement à reporter de -12 724.70 €.

Ce budget a été clôturé par délibération communautaire n° 2019-199 en date du 16 décembre 2019.

Les résultats de clôture de ce budget seront donc repris sur les sections correspondantes du budget principal 2020.

5 – Budget annexe Transports Urbains :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de ce budget annexe est déficitaire de -32 986.14 € et la section d'investissement présente un excédent de 6 638.52 €.

Soit un résultat cumulé de -10 965.60 € à reporter en section de fonctionnement, et +402 219.95 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2020.

6 – Budget annexe Parc Aqualudique :

L'exercice 2019 de ce budget annexe présente un résultat excédentaire de 2 590.52 € en section de fonctionnement et la section d'investissement présente un déficit de -2 921 265.75 €.

Soit un résultat cumulé de -19 537.04 € à reporter en section de fonctionnement, et -605 376.53 € à reprendre en section d'investissement.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2020.

7 – Budget annexe Eau – D.S.P. – T.V.A.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +286 046.76 €, et la section d'investissement présente un excédent de 145 297.26 €.

Soit un résultat cumulé de +338 855.62 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 1 568 426.95 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2020.

8 – Budget annexe Eau – D.S.P.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +21 790.01 €, et la section d'investissement présente un excédent de +79 586.70 €

Pour ce budget, il est proposé de reprendre le résultat de fonctionnement « cumulé » de l'année 2019, de 105 439.66 € :

- en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2020 pour 28 377.86 €
- et en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) pour 77 061.80 €.

9 – Budget annexe Assainissement – D.S.P. – T.V.A.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +165 844.82 €, et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -188 378.48 €.

Soit un résultat cumulé de +210 931.69 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 521 745.04 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2020.

10 – Budget annexe Assainissement – D.S.P.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de -227 603.88 €, et la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -9 166.22 €

Pour ce budget, il est proposé de reprendre intégralement le résultat de fonctionnement « cumulé » de l'année 2019, de 39 999.00 € en réserve au compte 1068 (recettes) de la section d'investissement du budget 2020 pour 39 999.00 €.

11 – Budget annexe Assainissement – Régie – T.V.A.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour l'ensemble des communes concernées fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +234 907.23 €, et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 821 312.78 €.

Soit un résultat cumulé de +797 751.08 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 1 088 638.59 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2020.

12 – Budget annexe Assainissement – Régie

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour l'ensemble des communes concernées fait apparaître un résultat de clôture en fonctionnement de +129 786.80 €, et la section d'investissement présente un résultat excédentaire de +495 898.34 €.

Soit un résultat cumulé de +147 519.71 € à reporter en section de fonctionnement, et un excédent d'investissement à reporter de 396 435.10 €.

Pour ce budget, il est donc proposé de reprendre ce résultat de clôture sur les sections correspondantes du budget 2020.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur les affectations des résultats de l'exercice 2019 des différents budgets de la communauté tels que ci-dessus détaillés.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget Principal – Adoption du budget primitif 2020

D 2020 – 009

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : On passe au point numéro 2, c'est sur la proposition d'un budget primitif 2020.

Là je vais suivre avec vous au niveau du tableau, vous avez l'équilibre général du budget 64 944 692 € pour 44 106 083 € en section de fonctionnement et le différentiel 20 838 609 en section d'investissement. Donc sous forme de camembert, la répartition des chapitres en fonction du montant alloué par chapitre ; vous avez le détail des 44 106 083 €; charges à caractère général 6 millions d'euros; charges de personnel 16 millions d'euros; atténuation de produits 3 millions d'euros; dépenses imprévues, on a provisionné à hauteur de 900 000 € ; le virement à la section d'investissement 5 127 000 €, c'est le différentiel entre les charges et les recettes qui nous laisse cet excédent, nous permettant de le virer à la section d'investissement ; les opérations d'ordre entre sections 3 355 000 €; autres charges de gestion 8,6 millions d'euros ; charges financières intérêt de la dette 759 000 €; et les charges exceptionnelles 130 000 €. Voilà pour le décompte de ces 44 millions d'euros.

Alors, si on attaque un peu dans le détail sur les dépenses de fonctionnement.

(inaudible) Sur le tableau d'avant ? Laurent, tu veux revenir sur le tableau d'avant, Monsieur le Maire de Lamonzie me dit qu'il y a une erreur. Oui, la virgule n'est pas bien placée, on est d'accord. Ça ferait beaucoup ! Merci Thierry.

Sur le chapitre 011, donc 6 105 234 €, je ne vais pas vous faire la lecture de tout le contenu du paragraphe, je vous accorde un certain temps, si vous voulez le lire, vous avez le détail. On l'avait aussi abordé en conférence des maires la semaine dernière. Les charges de personnel, le 012, ça c'est le gros poste, le plus gros dans le camembert tout à l'heure en orangé, 16 031 000 €, sur la croissance des échelons et des indices, la prise de compétence eau et assainissement donc avec le transfert d'un certain nombre d'agents et l'intégration de la Maison de l'Emploi aussi qui apporte des agents en supplément en charges dans ce chapitre-là. Atténuation de produits, 3 062 445 €. Vous avez les attributions de compensation reversées ou perçues par les communes 1 789 000 €, et la dotation de solidarité qu'on maintient toujours à 400 000 €.

Les dépenses imprévues de fonctionnement, là c'est une provision à hauteur de 900 000 € pour y piocher en cas de besoins. Le virement à la section d'investissement,

5 127 000 €, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, c'est la somme en différentiel entre les dépenses et les recettes qui nous permet de dégager et de le virer à la section d'investissement pour l'abonder justement en recettes. Les opérations d'ordre entre section, 3 355 000 €, ce sont les dotations aux amortissements des immobilisations. Autres charges de gestion courante, 8 637 388 €, vous avez le décompte, le SMD3, le SMAD, les subventions aux associations et entreprises, et éventuellement la prise en charge des déficits des budgets annexes pour 450 000 €. Les charges financières, donc c'est bien 759 500 €, un peu moins de 800 000 € ; là ce sont les intérêts des emprunts contractés. Les charges exceptionnelles 130 140 €, là aussi vous avez le détail de ce petit chapitre 067.

En face des recettes de fonctionnement, sous forme de camembert et de pourcentages, 44 106 083 € avec l'excédent antérieur dont on parlait tout à l'heure, un peu moins de 5,4 millions qu'on retrouve ici ; les atténuations de charges 120 000 € ; les opérations d'ordre entre sections 1 million d'euros ; les prestations de service, 3,4 millions ; et les impôts et taxes, le gros morceau des recettes 25 303 000 €. Les dotations et participations 8,7 millions, et les autres produits de gestion courante 97 500 €, et quelques produits exceptionnels venant faire nos 44 106 000 €. Si on rentre dans le détail, le résultat de fonctionnement on n'en parle pas, on l'a vu tout à l'heure dans l'affectation de résultat ; atténuation de charges 120 000 €, ce sont des remboursements d'assurances et sécurité sociale ; opération d'ordre entre sections 1 million d'euros, du FCTVA et des amortissements de subventions d'investissement ; produits et services 3 433 351 €, vous avez l'explication de ces produits et services, remboursements de salaires des budgets annexes, les transports urbains, le remboursement des salaires de l'école de musique de par le Département, et la refacturation aux communes arrêtée notamment par la CLECT.

Impôts et taxes, le chapitre 073, 25 303 367 €. Donc les AC à hauteur d'1 191 000 € ; la taxe d'habitation, c'est là où ça a collé une baisse importante, 6 466 000 € ; taxe sur le foncier bâti 353 071 € ; taxe sur le foncier non bâti 70 000 € ; la CFE pour 4 537 000 € ; la CVAE 2 590 000 € ; la TASCOS 1 255 000 € ; et l'IFER 161 000 € ; sur la TOM, 7,4 millions, sur la Taxe d'enlèvement des Ordures qui est un impôt particulier aussi ; et la GEMAPI, donc 225 592 € ; sur le Fonds de Péréquation des Ressources, 513 500 € ; et la taxe de séjour estimée autour de 120 000 €.

Les dotations et participations 8 711 747 € ; la dotation d'interco 2,2 millions d'euros ; dotation de compensation 2 790 000 € ; et autres organismes 2 408 000 € escomptés, financement de certains services par la CAF et la MSA ; compensation de fiscalité 585 000 € ; et la dotation de compensation sur la réforme de TP, 136 914 €. Ceci nous faisant les 8 711 000 € du chapitre.

Autres produits de gestion courante, le revenu des immeubles et des produits divers de gestion courante pour 97 500 €, et des produits exceptionnels pour 71 000 €.

Voilà sur le fonctionnement, les recettes et les dépenses de fonctionnement.

On passe à la section d'investissement.

Au niveau des dépenses d'investissement, section équilibrée à hauteur de 20 838 609 €. Vous avez le décompte qu'on va voir un peu plus loin dans le détail. Sur les restes à réaliser, ce sont des dépenses qui ont été engagées en 2019 mais qui seront réglées en 2020 donc à hauteur de 3 137 712 € et vous avez le détail, je ne vous en fait pas la lecture, des restes à réaliser des opérations que l'on connaît tous très bien.

On rentre dans les dépenses d'investissement sur le budget 2020. Les opérations nouvelles à hauteur de 10 785 000 €, c'est ce que tu disais en préambule Président, et vous avez le détail à peu près chiffré de l'ensemble de ces dépenses, fonds de

concours et subventions 1 420 000 € ; les interventions économiques 150 000 € ; l'informatique, logiciels et matériel, 210 000 € ; centre de loisirs Cours-de-Pile, budgété 600 000 € ; la légumerie à l'Escat notamment pour la plateforme de réception des produits et matières premières 640 000 € ; la piste d'athlétisme 580 000 € pour le début des études et la réflexion en cours d'année ; l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire à Creysse 490 000 € ; le point de collecte de regroupement des ordures ménagères budgété 600 000 € ; véhicules et matériels roulants 543 000 € ; la Voie Verte projetée et programmée, encore 1 million d'euros d'investissement ; et la voirie qui nous est chère, et infrastructures à hauteur de 2,2 millions d'euros sur nos routes. Alors, les dépenses d'investissement, est-ce que Président tu veux dire un mot là-dessus ou on le déroule ?

M. le Président : En fait, c'est le récapitulatif des projets qu'a annoncé Jean-Jacques, avec en vert vous avez les subventions qui ont été attribuées par chaque projet, donc si vous n'avez pas de questions... Peut-être une précision sur quai Cyrano, vous avez 2 lignes qui correspondent, une pour la fin des travaux de la première opération, avec la salle de dégustation, finir la première phase ; et la deuxième qui correspond à l'installation de l'espace scénographique qui devra être réalisé entre octobre et avril 2021, puisque la fenêtre de tir est assez courte, avec une partie du budget sur 2020 et l'autre partie sur 2021, qui ont été répartis sur cette programmation. Comme l'a dit Jean-Jacques, un effort significatif malgré la baisse de nos recettes sur la voirie, puisqu'on a maintenu, c'est le seul poste d'ailleurs qui a vu son montant maintenu par rapport aux autres, puisqu'on sait tous que ça nous est cher dans toutes nos communes et que la sécurité est importante. Sur les opérations, on poursuit un effort conséquent sur la Voie Verte, puisque maintenant on connaît le tracé rive droite jusqu'au Fleix, et donc les études sont lancées, les études d'impact environnemental notamment sont lancées pour continuer rapidement cet itinéraire. Sur la piste d'athlétisme, de la même manière puisqu'il faudra quelques semaines, le recrutement du maître d'œuvre est lancé, et dès le printemps il s'agira de lancer les consultations pour que les travaux puissent commencer à l'automne et, de la même manière que sur le quai Cyrano, se terminer pour le printemps 2021, avec un tiers du budget sur cette année et deux tiers prévus sur l'année prochaine avec les subventions qui s'y rapportent. Voilà sur les opérations significatives. Sur la légumerie aussi un projet qui nous tient particulièrement à cœur, qui va démarrer cette année avec une première phase de stockage et de massification sur l'Escat ; et puis aussi le début sur un tiers à peu près de la légumerie dès l'automne pour être opérationnels aussi au printemps 2021. Toutes ces opérations sont lancées, en sachant que vous ne voyez pas paraître la piscine, mais c'est un budget annexe, parce qu'elle est terminée. Voilà Jean-Jacques.

M. Chapellet : Merci Président. Je reprends sur la section d'investissement au niveau des dépenses, donc après ce sont des écritures plus ou moins d'ordre, résultat d'investissement reporté 2 693 801 € ; les dépenses imprévues d'investissement, là aussi on provisionne un petit peu à hauteur de 100 000 € et les opérations d'ordre entre sections 1 million d'euros, notamment sur des amortissements de subventions d'investissement qui ont été reçues, et l'intégration du FCTVA pour des travaux en régie. Opérations sur le patrimoine, concerne des écritures d'intégration d'actif des subventions reçues ; des subventions d'investissement espérées 714 000 € ; les remboursements d'emprunts, là on est sur du capital, à 2 070 600 € et participation et créances rattachées à hauteur de 150 000 €, notamment sur des participations sur la SEM de quai Cyrano qui est en cours d'écriture.

En face on a les recettes d'investissement, toujours pareil sous forme de camembert et de pourcentages, ça équilibre forcément la section d'investissement à hauteur de 20 838 000 € et on voit le virement de la section de fonctionnement qui arrive ici, les produits de cession d'immo à hauteur de 580 000 € ; les opérations d'ordre entre sections 3 355 000 €; les dotations fonds divers et réserves 5 756 000 €; et les subventions d'investissement 3 518 898 €, et emprunts et dettes pour équilibrer, il serait projeté de faire un emprunt de 2 124 000 €. Si on rentre dans le détail sur les recettes d'investissement, les restes à réaliser c'est le pendant des dépenses de tout à l'heure, 2 184 195 € ; avec du FCTVA dernier trimestre 2019, des subventions à recevoir, et des opérations pour compte de tiers ou produits de cessions concernant notamment les maisons à l'Escat qui sont en cours de vente. Dotations et réserves 5 252 418, donc l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 en réserve et du FCTVA. Les subventions d'investissement, 2 408 000 €, avec le détail que vous avez dessous sur 600 000 € au titre de la Voie Verte ; 500 000 € sur la Maison des Vins ; 298 000 € pour l'extension de la MSP de Creysse, et aussi dans le cadre de la GEMAPI 234 000 € de subventions, alors qu'on avait tout à l'heure un peu plus de 300 000 € de travaux. La légumerie, tout à l'heure à hauteur de 600 000 €, si je me souviens bien, budgétés, amènerait une recette de subventions à 376 000 €. Et la piste d'athlétisme aussi est éligible à hauteur de 400 000 €.

Donc les recettes d'investissement, virement de la section de fonctionnement, le produit des cessions d'immobilisations 50 000 €, la vente d'une maison acquise, d'ailleurs on va signer François après-demain pour la revente de la maison à Creysse, si je ne me trompe pas. C'est celle-là qui est provisionnée à hauteur de 50 000 €. Les amortissements, 3 355 000 € ; opérations patrimoniales 335 495 € ; et emprunts et dettes provisionnés ou projetés pour équilibrer cette section de fonctionnement à hauteur de 2 114 123 €.

Je vous propose de continuer à dérouler parce qu'on ne va pas les voter un par un, je vais dérouler tous les budgets annexes, puisque là on a fait le tour du budget principal et après on reviendra sur des questions éventuelles dans chacun des budgets que vous le souhaitez.

Ça vous va comme ça pour la méthode ?

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E de Bouniagues » - Adoption

D 2020 – 010

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur le budget annexe économique de Bouniagues, je ne vais pas tout vous lire, on a 60 000 € de travaux. C'est l'achèvement de la desserte de la zone. 4 000 € sont prévus pour des études ; et au niveau de la vente on a un lot 2408 qui va nous ramener 5 632 € et deux terrains pour 5 640 € et aussi un autre terrain pour 18 192 €.

Georges, tu es d'accord ?

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E la Tour Ouest » - Adoption

D 2020 – 011

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur la zone d'activité la Tour Ouest, 2 terrains devraient être cédés en 2020, avec une recette de 59 925 € pour l'un et 38 500 € pour l'autre. On a prévu 40 000 € de travaux pour la réalisation d'une raquette et 4 000 € d'études sont prévus sur ce budget annexe.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E des Sardines » - Adoption

D 2020 – 012

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur le budget annexe des Sardines, 2 500 € pour la réalisation d'études et vis-à-vis des travaux avec l'implantation de la future caserne. La vente de 3 lots devrait être finalisée courant 2020, et amener une recette de 188 520 €.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E Pôle Industriel de la Poudrerie » - Adoption

D 2020 – 013

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur la zone d'activité du Pôle Industriel de la Poudrerie, 5 000 € d'études prévus, 200 000 € de travaux pour déplacer les réseaux dans la deuxième phase d'aménagement et puis après, des écritures concernant l'acquisition de terrains à la société Bio-Inox et la rétrocession à VSB Industrie est inscrite. La vente d'un lot de 15 684 m² devrait amener une recette de 101 184 €.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E de Cablanc » - Adoption

D 2020 – 014

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : On est sur Lanxade, moi j'avais Cablanc, Lanxade est là, oui ? 3 000 € d'études, pardon j'avais vu Lanxade, tu étais allé trop vite !
Sur Cablanc, on est bien d'accord ? 1 000 € prévus d'études et 4 lots devraient être cédés sur cette zone pour un montant de 132 498 € de recettes.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E de Lanxade » - Adoption

D 2020 – 016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : On passe à Lanxade, 3 000 € d'études et 100 000 € de travaux devraient être lancés pour finaliser la voirie et sécuriser l'accès à la zone. On parle toujours au niveau du Département, d'un giratoire là-bas, permettant de desservir cette zone. Voilà pourquoi on engendrerait, 352 000 € seraient budgétés et provisionnés dans le cas où on réaliserait ce giratoire.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E des Galinoux » - Adoption

D 2020 – 015

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Sur la zone d'activité des Galinoux, là un loyer de 57 000 € est perçu à ce titre concernant l'entreprise de conception électrique dans les bâtiments ; 6 000 € d'études sont prévus en investissement et les dépenses de fonctionnement 70 000 € pour l'entretien courant et les taxes foncières.
Après, on passe aux autres budgets annexes.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » - Adoption

D 2020 – 017

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Celui des Transports Urbains. Le renouvellement de l'opération Navette cœur de ville sur une période de 6 à 8 mois est projeté, comme on avait toujours annoncé, pour un coût compris entre 90 et 120 000 € ; ainsi que la mise en place d'une boucle permettant de desservir les zones d'économie et les zones des entreprises. En 2020, donc 300 000 € seraient prévus en investissement avec notamment l'acquisition de deux mini-bus navettes, d'un logiciel de gestion des réservations pour le transport à la demande à hauteur de 20 000 € et le remboursement du capital emprunté est prévu à hauteur de 130 421 €. L'acquisition d'un véhicule est également inscrite, un reste à réaliser pour 130 059 €. Et le financement de ces investissements se ferait par de l'autofinancement du budget annexe et éventuellement le recours à l'emprunt pour 80 242 €.

Je passe au budget annexe du SPANC.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Service Public Assainissement Non Collectif » - Adoption

D 2020 – 019

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : C'est un budget qui vit, les dépenses sont constituées par le contrôle payé au prestataire de service 109 000 € escomptés, charges de personnel 39 303 €, puisqu'on fait une écriture entre le BP et ce budget annexe pour imputer les charges de personnel sur ce budget ; et les recettes sont constituées par les facturations aux usagers qui utilisent forcément ces prestations de contrôle 160 000 € ; des subventions de l'Agence de bassin, 4 000 € qui s'amenuisent comme peau de chagrin ; et une subvention d'équilibre du BP éventuellement à hauteur de 66 781 €, c'est ce qui est budgété ou prévu.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Parc aqualudique » - Adoption

D 2020 – 018

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Le budget annexe du Parc aqualudique, comme le disait le Président tout à l'heure, le parc est terminé, donc il va commencer à vivre de sa propre existence.

Les dépenses seront constituées par les intérêts de la dette 92 000 € ; le paiement des fluides, 50 000 € ; la maintenance et l'assurance dommage-ouvrage 150 000 € estimés pour la section de fonctionnement. Sur l'investissement, il nous reste les études liées à la maîtrise d'ouvrage des travaux en ce début d'année à hauteur de 2 352 099 € ; et le remboursement du capital pour l'exercice 2020 devrait se situer autour de 155 000 €. Les recettes seront les subventions prévues dans le cadre du PLR, 1 316 506 €, et le recours à l'emprunt pour 155 000 €. Ah tu t'es trompé : 1 144 190 €, autant pour moi.

On passe aux derniers budgets qui ont été ouverts récemment.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Eau-D.S.P-T.V.A » - Adoption

D 2020 – 021

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Avec la reprise, les budgets de l'eau DSP avec TVA, ce sont les communes qui étaient au SIEDEL, là on reprend les exercices budgétaires antérieurs. Vous avez le détail. Et en investissement, 2 000 € sont ouverts pour du mobilier, et 2 100 000 € pour des travaux. Le remboursement du capital se situe à 71 450 €, qui seront financés par de l'autofinancement et par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 492 355 €.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Eau-D.S.P » - Adoption

D 2020 – 020

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Le budget annexe eau DSP, c'est celui de Gardonne, donc là je le présente, je ne sais pas s'il va rester longtemps. En investissement, 97 361 € sont ouverts pour des travaux ; le remboursement du capital se situe à 35 000 € et ses investissements sont financés par de l'autofinancement et du produit du FCTVA et par un virement de la section de fonctionnement pour 97 311 €.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Assainissement D.S.P-T.V.A » - Adoption

D 2020 – 023

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : On passe au budget assainissement collectif DSP assujetti en TVA. Là aussi ça concerne les communes du SIEDEL. En investissement, 1 000 € sont ouverts

pour l'acquisition de parcelles ; 1 000 € pour l'entretien des réseaux ; 20 000 € pour du matériel de bureau et informatique ; 814 426 € pour des travaux, alors que le remboursement du capital serait à hauteur de 19 300 €. Ces investissements sont financés par de l'autofinancement et un virement de la section de fonctionnement pour 226 121 € et par des amortissements à hauteur de 120 450 €.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Assainissement D.S.P » - Adoption

D 2020 – 022

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : On passe assainissement DSP sans TVA. Ça concerne la commune de Bergerac. Les dépenses, charges à caractère général 60 050 € ; charges de personnel 100 000 € ; dotations aux amortissements 669 000 € ; intérêt de la dette 275 000 €. En face les recettes, facturation aux usagers 2 279 000 € ; subventions d'exploitation 60 000 et amortissement des subventions 92 000 €. On passe aux suivants, les deux derniers assainissements qui sont gérés en régie.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Assainissement-Régie-T.V.A » - Adoption

D 2020 – 025

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Assujetti à la TVA, vous avez la majorité des communes qui sont dans cette catégorie-là. On a cumulé l'ensemble des budgets bien évidemment. Les charges à caractère général, 386 300 €, sur les dépenses je m'entends ; 177 000 € pour l'entretien des réseaux et autres biens immobiliers. Les charges de personnel 105 160 € et les intérêts de la dette, ou de l'ensemble des cumuls des dettes, 115 000 €. Les recettes, facturations aux usagers 1 047 000 €, et subventions d'exploitation 40 900 €, et l'amortissement des subventions 270 111 €. En investissement, on a prévu 2 828 048 € pour des travaux et le remboursement du capital se situe à 389 000 € pour l'exercice. Ces investissements seront financés par un virement de la section de fonctionnement 989 000 € ; des subventions 473 000 € ; de l'emprunt 389 000 €, et par des amortissements en bas du tableau à hauteur de 550 044 €.

D 2020 – 024

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Le dernier, le budget régie sans TVA, pour 6 communes. Là aussi charges à caractère général 61 000 € ; charges de personnel 9 000 € ; dotations aux amortissements 149 250 € ; intérêts de la dette 58 500 €. En face, sur des recettes, facturations aux usagers 270 000 € et amortissement des subventions 47 900 €. En investissements, on prévoit 533 354 € pour des travaux et du remboursement en capital à hauteur de 151 000 €. Et ces investissements seront financés par le produit du FCTVA, un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 187 069 € et par des amortissements, 149 250 €.

Je crois que Laurent on a fait le tour sur les projets de budget. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. le Président : Oui, Georges.

M. Bassi : Je n'ai pas pu répondre à Jean-Jacques tout à l'heure parce que le micro ne fonctionnait pas. Donc c'était pour réintervenir par rapport à la zone d'activité sur Bouniagues, la ZAE. J'avais juste deux petites remarques. Alors la première c'est bien parce qu'effectivement il y a de l'évolution sur la zone avec de l'achat de terrains, puisqu'on a eu, il y a 3 terrains qui ont été commercialisés il y a peu de temps. A l'inverse, l'inconvénient c'est que le prix du m² à Bouniagues il n'est pas comme celui des Sardines à Bergerac, et que le prix des terrains forcément est à proportion, et le coût des aménagements notamment sur la voirie reste important par rapport à ce coût des terrains. Mais ça dynamise énormément le secteur. C'était important qu'il y ait cette zone pour nous sur le secteur de façon à ce qu'il n'y ait pas simplement qu'une partie dortoir de la commune, mais qu'il y ait aussi de l'activité tout au long de l'année. Puisque, après il y a d'autres commerces présents sur la commune, commerces de proximité qui sont historiques et qu'il fallait pouvoir sauvegarder. Donc ça c'était l'enjeu de la zone.

Ensuite, la deuxième remarque que je voulais vous mentionner c'était cette zone, elle est baptisée toujours ZAE de Bouniagues. Et en fait elle s'appelle la Renoncie. Alors, je ne sais pas pourquoi, par exemple la ZAE de Lanxade, elle n'est pas mentionnée ZAE de Prignonieux !

M. le Président : C'est le nom du budget annexe, c'est pour ça que c'est comme ça.

M. Bassi : Non mais c'était simplement pour la précision, c'est la ZAE, autant lui donner son nom puisque c'est celle qu'on trouve sur les totems, c'est ZAE de la Renoncie.

M. le Président : Merci Georges. Deux mots pour compléter les propos de Jean-Jacques. Vous dire qu'en 2020 ce sont 17 budgets que la CAB va ouvrir ; on va dépasser la barre des 105 millions d'euros en tout cumulé, avec l'assainissement. C'est un bond assez spectaculaire au niveau des montants. Ce budget eau-assainissement sera à n'en pas douter un des gros postes d'investissement de la Communauté dans les années à venir, et c'est important pour l'environnement, je crois que personne ici n'y trouvera à redire. Revenir un peu sur le budget principal, et vous avez tous pu mesurer l'impact du budget de fonctionnement sur les sources de recette du budget d'investissement, puisqu'au 021 c'est un peu plus de 5,1 millions d'euros

que ce budget rapporte et permet justement de vous proposer un programme d'investissement à 14 millions d'euros, sans dégrader notre situation financière puisqu'on emprunterait 2,1 millions d'euros et on rembourse 2 050 000 €, grosso modo. Donc l'évolution de la dette, elle est faible. C'est important pour nous de préserver nos ratios et notre poste significatif c'est qu'on est à près de 2,5 millions d'euros de subventions obtenues ; sur certains projets c'est 80 %, notamment sur la Voie Verte. Rappelons-le à nos concitoyens, qui peuvent être quelques fois un peu troublés par le montant du projet, mais quand on apporte sur 10 millions d'euros, 8 millions d'euros de recettes extérieures, de ressources extérieures, c'est tout bénéfique pour notre territoire. Et sur les projets majeurs, on est aux alentours de 60 % de taux de subventions, ce qui n'est pas si mal et qui nous permet à ce stade de maintenir un cap d'investissements honorable, qu'on vous propose ce soir.

Voilà, si vous avez des questions sur le budget principal ou sur les budgets annexes, on est prêts à y répondre. Pas d'autres interventions ?

Je vais vous proposer de voter d'abord le budget principal et ensuite l'ensemble des budgets annexes.

Sur le budget principal.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Sur les budgets annexes, on va les voter, je vous propose de les voter dans leur ensemble.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour le travail effectué par les collègues et sur les projets d'investissements qu'on aura amenés tous ensemble cette année.

DELIBERATION ET VOTE

Budget Principal – Adoption du budget primitif 2020

D 2020 – 009

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2020 pour le budget principal.

La totalité du budget primitif s'élève à 64 944 692.60 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 44 106 083.08 € et celui de la section investissement à 20 838 609.52 €.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 (budget principal) tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E de Bouniagues » - Adoption

D 2020 – 010

Le budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E la Tour Ouest » - Adoption

D 2020 – 011

Le budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E des Sardines » - Adoption

D 2020 – 012

Le budget annexe « Z.A.E. des Sardines » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E Pôle Industriel de la Poudrerie » - Adoption

D 2020 – 013

Le budget annexe « Z.A.E. du Pôle Industriel de la Poudrerie » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Z.A.E. du Pôle industriel de la Poudrerie » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E de Cablanc » - Adoption

D 2020 – 014

Le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E des Galinoux » - Adoption

D 2020 – 015

Le budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » retrace les opérations concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement pour le louer à une entreprise, mais aussi, l'aménagement des terrains situés sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Z.A.E de Lanxade » - Adoption

D 2020 – 016

Le budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » tel que présenté en annexe de la délibération

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » - Adoption

D 2020 – 017

Le budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » retrace les opérations concernant l'exploitation et la gestion du réseau des transports urbains intercommunaux.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Parc aqualudique » - Adoption

D 2020 – 018

Le budget annexe « Parc Aqualudique » retrace les opérations de construction et d'exploitation du nouvel équipement aquatique prévu sur la zone des Sardines à Bergerac.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Parc Aqualudique » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Service Public Assainissement Non Collectif » - Adoption

D 2020 – 019

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif ».

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement non collectif tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

**Budget primitif 2020 – Budget annexe « Eau-D.S.P » - Adoption
D 2020 – 020**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe « Eau – D.S.P. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'adduction d'eau potable pour la commune de Gardonne.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Eau – D.S.P. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

**Budget primitif 2020 – Budget annexe « Eau-D.S.P-T.V.A » - Adoption
D 2020 – 021**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe « Eau – D.S.P. – T.V.A. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'adduction d'eau potable pour les communes de :

- Bosset ;

- Fraisse ;
- La Force ;
- Prigonrieux ;
- St Georges de Blancaneix ;
- St Pierre d'Eyraud

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Eau – D.S.P. – T.V.A. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

<p>Budget primitif 2020 – Budget annexe « Assainissement D.S.P » - Adoption D 2020 – 022</p>

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe « Assainissement – D.S.P. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'assainissement collectif pour la commune de Bergerac

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Assainissement – D.S.P. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Assainissement D.S.P-T.V.A » - Adoption

D 2020 – 023

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe « Assainissement – D.S.P. – T.V.A. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'assainissement collectif pour les communes de :

- Bosset ;
- Fraisse ;
- La Force ;
- Prigonrieux ;
- St Georges de Blancaneix ;
- St Pierre d'Eyraud

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Assainissement – D.S.P. – T.V.A. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Assainissement Régie » - Adoption

D 2020 – 024

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe « Assainissement – Régie ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'assainissement collectif pour les communes de :

- Gardonne ;
- Lamonzie Saint Martin ;
- Monestier ;
- Pomport ;
- Queyssac ;

- Sigoulès et Flaugéac.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Assainissement – Régie » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Budget primitif 2020 – Budget annexe « Assainissement-Régie-T.V.A » - Adoption D 2020 – 025
--

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe « Assainissement – Régie – T.V.A. ».

Ce budget annexe retrace les opérations d'assainissement collectif pour les communes de :

- Bouniagues ;
- Cours de Pile ;
- Creysse ;
- Cunèges ;
- Lamonzie-Montastruc ;
- Le Fleix ;
- Lembras ;
- Monfaucon ;
- Mouleydier ;
- Saussignac ;
- St Germain et Mons ;
- St Laurent des Vignes ;
- St Pierre d'Eyraud ;
- St Sauveur de Bergerac.

Un document complet de présentation a été joint à l'exposé détaillé du Conseil, avec notamment une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget.

PROPOSITION :

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2020 du budget annexe « Assainissement – Régie – T.V.A. » tel que présenté en annexe de la délibération.

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

Je vous remercie pour le travail effectué par les collègues et sur les projets d'investissements qu'on aura amenés tous ensemble cette année.

Budget Principal – Transfert de trésorerie vers un budget annexe

D 2020 – 026

RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Chapellet : Je reprends la parole pour aborder le point suivant. Donc c'est sur le point n° 3, sur une avance de trésorerie consentie par le budget principal vers le dernier budget annexe sur lequel on vient de débattre tout à l'heure, sur le budget assainissement en régie sans TVA.

Afin de permettre le paiement des premiers règlements à intervenir sur ce budget annexe, il est nécessaire de transférer 100 000 € du compte 515 du budget principal vers le compte 515 du budget annexe assainissement régie sans TVA de la CAB.

Cette avance de trésorerie doit être approuvée par l'ensemble du Conseil Communautaire, et c'est ce que je viens de vous présenter. Bien évidemment, cette avance se fera en remboursement dès que le budget annexe le permettra et qu'il aura acquis de la trésorerie pour le faire.

Voilà Président ce que je pouvais dire sur ce point n° 3.

Est-ce que quelqu'un a des remarques à ce sujet ?

Je vous propose de le passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Afin de permettre le paiement des premiers règlements à intervenir sur le budget annexe « Assainissement – Régie » (budget 22944), il est nécessaire de transférer 100 000 € du compte 515 du budget principal (budget 22900) vers le compte 515 du budget annexe « Assainissement – Régie » de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Cette avance de trésorerie doit être approuvée par le Conseil Communautaire. Le remboursement de cette avance se fera lorsque le budget annexe « Assainissement-Régie » le permettra et au plus tard le 30 septembre 2020.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à accepter le transfert de 100 000 € du compte 515 du budget principal (budget 22900) vers le compte 515 du budget annexe « Assainissement – Régie » (budget 22944).

DECISION :

Adopté par 59 voix pour.

M. Chapellet : Président, si vous permettez, tant que j'ai le micro dans la main, je voulais juste faire une petite intervention, parce que je crois que j'ai à peu près terminé mon travail pour ce soir. Donc, avant de vous rendre la parole pour le sujet suivant, et maintenant que nous venons de valider le dernier budget de cette mandature, tout à l'heure vous avez parlé et remercié l'ensemble des services, j'y adhère totalement. Et pour ma part, je voudrais remercier et rendre hommage à tout le service de la comptabilité pour l'énorme travail qui est fait au quotidien. C'est quelques 10 000 mandats et titres de recettes qui sont faits par an. Je voudrais citer Carole, Sandrine, Marie-Christine, Fabienne, Sylvie, et nos 2 Laurent Fourcade et Fauvaud ici présents. Le service est en prise directe avec des institutions telles que la trésorerie, la DGFIP et la maintenance des logiciels informatiques. Et comme des pignons imbriqués, s'ils ne tournent pas à la même vitesse, c'est vite des sources d'échauffement et de tension. C'est en permanence que le service doit avaler sa salive afin de rester courtois envers l'ensemble de ces services. Et donc Laurent, en mon nom et je pense au nom de tout le Conseil Communautaire, je te prie de transmettre à tout ton service ma sincère considération et amitié.

M. le Président : Merci Jean-Jacques

Le dossier suivant, il s'agit de l'attribution des subventions, je ne sais pas si ma collègue Laurence veut bien présenter ce dossier.

Peut-être avant de lui passer la parole, juste un mot sur un point particulier, il s'agit de la subvention à l'Office du Tourisme. On y reviendra après puisque, en fait, cette subvention, vous l'avez constaté, elle évolue à la baisse dans son montant de présentation. Mais ce n'est pas un effort moindre que nous consentons à l'Office du Tourisme, puisque nous prévoyons justement de modifier le fonctionnement de la démarche tourisme sur notre territoire avec la création d'une Société d'Economie Mixte sur le territoire, et j'y reviendrai, ou c'est mon collègue Daniel Rabat qui y reviendra tout à l'heure. Du coup, on a juste provisionné la somme qui permettra à l'OT d'attendre la création de la SEM. Et ensuite, c'est dans le cadre de notre participation à la SEM, que ce montant sera repris.

Pour le reste, je passe la parole à Laurence Rouan.

Attribution de subventions aux associations

D 2020 – 027

RAPPORTEUR : Laurence ROUAN

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Rouan : Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. Au niveau des subventions, vous avez pu en prendre connaissance dans le tableau qui vous a été fourni. Les subventions sont réparties par thématiques culture, économie, enfance, jeunesse, habitat et sport. L'ensemble de ces subventions, le montant global est stable par rapport à l'année dernière. Ce que je peux ajouter au niveau de la culture, c'est que, il est même plus que stable puisque nous avons un montant global de subventions attribué à 143 800 pour environ 140 000 l'année dernière. Donc en termes de culture, le soutien est plus que constant.

Vous êtes invités, membres du Conseil Communautaire, à autoriser le Président à signer les conventions pour les associations qui vont bénéficier de subventions supérieures à 23 000 € ; et de vous prononcer sur les montants de ces subventions attribuées par la Communauté d'Agglo pour l'année 2020.

M. le Président : Merci Laurence. Vous avez la liste aussi des gens qui, de par leur appartenance à certaines associations, ne peuvent pas prendre part au vote. Je pense à Monsieur Terreaux, Rhizlane n'est pas là, Jean-Michel Bournazel pour l'OT ; Frédéric Delmarès, Daniel Garrigue, Roger Lapouge, Christophe Mamont, Daniel Rabat et Laurence Rouan pour l'OT ; et pour Overlook, Marc Leturgie et Laurence Rouan. Tous les autres sont appelés à se prononcer sur cette liste. Une question, pardon, Didier ? 2 questions.

M. Guze : Non pas une question mais je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président : D'accord. Oui, Madame Blanc ?

Mme Blanc-Lajonie : Oui, merci Monsieur le Président. Simplement je vois apparaître une association Nineteen Europe Production. Est-ce qu'on pourrait avoir quelques informations sur cette association ? Merci.

Mme Rouan : C'est le festival Pescet qui a eu lieu pour la première fois en 2019 à Colombier. Donc c'est une première demande de subvention en ce qui concerne cette association.

M. Mamont : Simplement je voulais rajouter, c'est du théâtre en plein air. Avec en fond, la commune de Colombier, tout bêtement.

M. le Président : Merci Christophe. D'autres interventions ?
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire fixée lors de l'adoption du budget primitif 2020, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer les subventions 2020 aux associations et organismes suivants :

ASSOCIATION / ORGANISME	MONTANT 2019	MONTANT 2020
CULTURE		
Arts à Souhait		1 000 €
Association Laïque d'Education Populaire	500 €	500 €
Art au cœur des vignes		300 €
Base – Festival des filles	900 €	900 €
Blues Pourpre	1 900 €	1 900 €
Collectif des ploucs	2 500 €	2 500 €
Le Cep Culture et Patrimoine	750 €	750 €
Eclats de lire	1 200 €	1 200 €
Foire aux vins de Sigoules	2 000 €	2 000 €
GERBAP (Groupe d'Etudes et de Recherches du Bergeracois sur l'Art Pariétal paléolithique)	150 €	150 €
Jazz Pourpre	16 000 €	16 000 €
La Claque	800 €	800 €
LEMBR'AFRICA	4 000 €	4 000 €
Les Rives de l'Art	4 000 €	3 000 €
L'ŒIL LUCIDE	2 000 €	1 500 €
Manège	1 000 €	1 500 €
Melkior Théâtre	4 000 €	4 000 €
Nineteen Europe Production		1 000 €
Overlook	90 000 €	90 000 €
Passerelle(s)	2 500 €	2 500 €
Théâtre de la Gargouille	5 000 €	5 000 €
Théâtre Roi de Cœur	3 300 €	3 300 €
ECONOMIE		
Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)	1 000 €	1 000 €
Agence de Développement et d'Innovation (ADI)	6 300 €	6 300 €
Association de la Maison Nouvelle Aquitaine	5 000 €	5 000 €
Cluster B club entreprises	2 000 €	1 000 €
AFAC 24 – Plateforme mobilité		20 000 € Votée le 04/11/2019
Confrérie du raisin d'or de Sigoules	750 €	750 €
France Active Aquitaine	2 000 €	2 000 €
Initiative Périgord	3 750 €	3 750 €

Mission locale	26 000 €	26 000 €
Office du Tourisme de Bergerac - Sud Dordogne	252 500 €	200 000 € 32 000 € Avance sur subvention de 140 000 € votée le 13/01/2020
Office de Tourisme – Quai Cyrano		15 000 €
Périgord Développement	3 000 €	3 000 €
ENFANCE/JEUNESSE		
Les petits Cailloux	3 750 €	3 750 €
Pitchouns et Grands	3 750 €	3 750 €
HABITAT		
Agence Départementale Information Logement 24	1 000 €	1000 €
SPORT		
Bergerac Périgord Football Club	10 000 €	5 000 € Votée le 13/01/2020
Bergerac Périgord Pourpre Handball	5 000 €	5 000 € Votée le 13/01/2020
Dordogne Sud Cyclisme		5 000 €
Entente Sportive Gardonne Basket	5 000 €	5 000 € Votée le 13/01/2020
Sport Nautique de Bergerac	5 000 €	5 000 € Votée le 13/01/2020
Union Sportive Bergerac Rugby Vallée de la Dordogne	5 000 €	5 000 € Votée le 13/01/2020

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- se prononcer sur les montants des subventions 2020 attribuées par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;
- autoriser le Président à signer les conventions jointes en annexe pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

DECISION :

Adopté par 48 voix pour, 10 non-participations.

Ne prennent pas part au vote :

- Pour l'association Lembr'Africa : Michel TERREAUX (Président)
- Pour l'Office de Tourisme : Jean-Michel BOURNAZEL (Vice-Président)
Frédéric DELMARES, Daniel GARRIGUE, Roger LAPOUGE, Christophe MAMONT, Daniel RABAT, Laurence ROUAN (membres)

- Pour Overlook : Marc LETURGIE et Laurence ROUAN (membres)
- Pour l'association Passerelle, Didier GOUZE (membre)

M. le Président : On va revenir sur l'eau et l'assainissement, il s'agit du dossier concernant le SIEDEL.

Compétence eau et assainissement collectif - SIEDEL
--

D 2020 – 028

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : On en a parlé plusieurs fois dans le cadre de nos conférences des Maires. La situation entre la CAB et ce syndicat n'a pas été facilitée par les tergiversations et les approximations de l'État puisque, une erreur s'est glissée à la fin de l'année avec un arrêté de dissolution du syndicat prononcé par le Préfet, qui nous a engagés sur la logique de la création, ce que nous avons d'ailleurs prévu initialement, la création d'un service communautaire avec 4 personnes, y compris les 2 personnes provenant du SIEDEL, pour assumer la compétence eau et assainissement sur notre territoire. Nous avons fait les comparatifs des économies d'échelle possibles dans l'hypothèse de reprendre ou non ce syndicat, puisqu'on était à l'époque encore dans l'incertitude de la position réglementaire. Et donc les services du SIEDEL ont intégré la CAB depuis le début de l'année. Et puis, rebondissement le 7 février, les services de la Préfecture nous ont informés qu'ils avaient fait une erreur et qu'ils étaient obligés d'abroger cet arrêté, nous ramenant à la règle initiale, à savoir une possibilité du syndicat de demander une délégation de service pour leur permettre de continuer à exercer leurs compétences. Ce en quoi nous avons déjà, en conférence des Maires, débattu. Et, de par l'écart financier que représentait le maintien de ce syndicat en l'état, et la difficulté pour nous de créer un service nouveau, nous avons proposé de ne pas accepter cette délégation, déjà à ce moment-là. Du fait de l'abrogation de l'arrêté, nous sommes tenus, ce n'est pas si simple, de nous prononcer sur cette éventuelle délégation à ce syndicat de la compétence eau et assainissement, selon quoi je vous propose, pour les raisons que je viens d'évoquer, de refuser cette délégation au syndicat.

Si vous avez des questions, je suppose que Monsieur le Président vous souhaitez vous exprimer. Pascal, tu as un micro à côté de toi.

M. Blondin : Oui, merci de me donner la parole. Plusieurs points m'obligent à réagir ce soir. Et à vous demander carrément de retirer cette délibération. Je m'explique. La CAB ne semble pas s'être, ou alors je ne sais pas ce qu'il s'est passé, vraiment penchée sur les textes travaillés par le Sénat à l'époque, et qui étaient prévus d'application pour le 27 décembre. De longues semaines précédemment cette date-là, j'avais décortiqué, travaillé, étudié, je vous assure que je n'ai pas dormi quelques fois, tous ces éléments, tous ces textes, et j'avais assurément anticipé ce vote. Il faut savoir que le dernier comité syndical du SIEDEL avait voté à la majorité la demande d'un transfert de délégation. C'est pour ça que je vous ai fait parvenir un courrier fin novembre, sachant que j'avais peut-être anticipé un peu, en vous demandant que le SIEDEL puisse conserver sa compétence par délégation à compter du 1^{er} janvier. La délibération présentée ce soir, moi je pense qu'elle manque cruellement de

concertation, véritablement de concertation, et je ne mets pas en cause les services, qui sont arrivés malgré tout tardivement mais ils sont arrivés, ils ont fait le travail. Mais la concertation, ce sont les élus qui doivent l'avoir. Donc il apparaît évident qu'il y a 2 poids 2 mesures ce soir, et je pose la question, où est la cohérence ? La demande du SIEDEL, elle peut paraître, moi pour moi elle paraît être autant légitime que la demande de Gardonne. Il m'a été adressé vendredi un courriel mettant en avant une meilleure gestion pour les finances de la CAB, moi je veux bien l'entendre. J'ai également entendu parler de doublons, alors je ne sais pas où ils sont exactement. La CAB n'a toujours pas recruté les agents dont elle avait lancé un appel à candidature. Ou plutôt moi je ne parle pas d'agents, je parle de personnels qualifiés. Je préfère parce que ce sont des êtres humains qui travaillent beaucoup. Donc je ne sais pas, le SIEDEL, par arrêté préfectoral, a recruté, exerce depuis le 1^{er} janvier de plein droit ses attributions pour le compte de la CAB, puisqu'on se plie à la loi NOTRe qui oblige le transfert de compétences. Depuis le 1^{er} janvier, jusqu'à aujourd'hui et jusqu'à sa dissolution, le syndicat exerce ces compétences, pour le compte de la CAB je dis bien. L'erreur du Préfet, enfin on parle aussi de meilleure gestion, moi la gestion je me pose la question aussi parce que, quand on parle de locaux nouveaux sur le site de la Tour, des bâtiments, de l'investissement, il faut savoir que la CAB est propriétaire quand même de la maison des services publics à La Force, sur laquelle ne figure d'ailleurs pas le mot « la CAB », il y a toujours marqué « maison des services publics ». Alors ça je le regrette un petit peu mais ce n'est pas moi qui l'ai remarqué le premier. Donc il y a des locaux là-bas, le syndicat était sur place. Et c'est un petit peu dommage que ces bâtiments soient « désaffectés ». Mais quand on parle de gestion financière, on peut penser à ça aussi. Donc l'erreur du Préfet le 23 décembre, l'erreur j'allais dire monumentale du Préfet, et un peu l'inaction des services de contrôle de légalité, quand même qui se prononcent le 7 février, ça fait quand même un peu long, ne sont nullement imputables ni à la CAB ni au SIEDEL, ça on le sait. Ce qui a été fait peut également être défait, il faut le savoir quand même. Il incombe seulement à la Trésorerie de prendre ses responsabilités. Et puis revenir en arrière quelques fois, ça peut apparaître comme une preuve d'intelligence aussi. Donc je regrette profondément qu'un véritable débat n'ait pas eu lieu sur un sujet aussi sensible que l'eau et l'assainissement. Je regrette le manque de réactivité et d'anticipation de la CAB dans ce domaine. L'étude par l'ATD auprès du SIEDEL a été, elle, rapide par contre, efficiente, porteuse d'encouragements sur la qualité et le travail fourni au sein du syndicat.

Si j'ai réitéré ma demande récemment d'une délégation au SIEDEL, ce n'est évidemment pas pour ce qui me concerne, et je dis bien pour ce qui me concerne, à des fins électoralistes, mais pour un service de proximité qui disparaît, encore une fois, pour une connaissance et une maîtrise des engagements pris. On voit bien aujourd'hui que vous avancez à marche forcée dans le droit fil de cette loi NOTRe grandement néfaste aux communes rurales, entre autres. Donc je vous demanderai, Monsieur le Président, humblement, de retirer cette délibération et de la voir plus profondément en débat, dans un vrai débat, et les problèmes financiers que vous soulevez, on peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut aussi, et le bien-fondé d'une délégation comme la loi le laisse entendre. Je vous remercie.

M. le Président : Bien, avant peut-être de passer la parole à d'autres intervenants, je veux quand même rappeler certaines choses qui se sont déroulées le long du dernier semestre 2019. Le travail d'analyse de l'ATD s'est échelonné sur plus d'un an. Donc dire qu'il a été précipité, c'est quand même un peu excessif à mon avis. Nous avons eu déjà une première conférence des Maires avec ce rendu de l'ATD justement qui a

fait apparaître toutes les situations, avec perspectives d'investissement. Nous avons eu une conférence des Maires au mois de novembre, durant laquelle nous avons débattu de ce sujet de l'eau et de l'assainissement. Nous en avons eu encore une la semaine dernière, où nous avons proposé de débattre sur l'eau et l'assainissement. Et donc, je crois que les choses sont assez simples à lire. Si on acceptait cette délégation de service, de retour de service du fonctionnement du SIEDEL, ça voudrait dire que les 2 agents qui s'y rapportent retourneraient à leurs fonctions sur ce périmètre. Et ça voudrait dire que pour la création sur l'ensemble du territoire, la création du service communautaire, il faudrait que nous recrutions 4 personnes, puisque l'équilibre du service et le fonctionnement du service ne peut s'appuyer que sur 4 personnes. Ça veut dire que c'est en ce sens que nous évoquons le doublon, c'est qu'au lieu d'exercer la totalité de la compétence sur le territoire avec 4 personnes, on serait dans une situation où on exercerait cette compétence avec 4 plus 2 personnes. Donc là, c'est une absence de mutualisation de 2 personnes qui nous paraît inacceptable, et de par les coûts de fonctionnement qu'elle génère et qu'elle engendre.

Concernant la commune de Gardonne, la situation était tout autre, c'était pour ça qu'on avait, lors de la conférence des Maires du mois de novembre, déjà pris cette position. Il n'y a pas de personnel, puisqu'il s'agit d'une Délégation de Service Public et ça n'influe pas sur le fonctionnement du service. C'était non pas une discrimination ou une préférence pour l'un ou pour l'autre, c'est que ça n'avait pas d'impact direct, sauf que ça diminuait très légèrement évidemment le nombre d'abonnés du service communautaire, mais il n'y avait pas d'impact financier direct.

Voilà la situation telle qu'elle se présente, voilà moi ce que je peux dire à ce stade au moment du débat. Et si quelqu'un d'autre veut intervenir, Jean-Paul ?

M. Rochoir : Oui, moi tu sais Francis que je ne suis pas d'accord avec ce que tu as dit. Donc je vais me répéter mais en raccourcissant. Au SIEDEL, en ce qui concerne l'assainissement il y a 2 communes seulement. Et moi je dis, je pense toujours pour la commune dont je suis le Maire, pour Prigonrieux, que la proximité aussi bien dans la CAB avec Bergerac, je le redis parce que je l'ai déjà dit, et puis je pense qu'on aura davantage d'investissement si on est dans la CAB. Parce qu'on s'est retrouvé dans une position un peu bizarre avec ce regroupement de syndicat et à un moment donné, on ne nous a pas demandé notre avis, paf l'assainissement ! Je te fais remarquer que dans le SIEDEL il y a des communes qui ont gardé leur indépendance au niveau de l'assainissement. Prigonrieux n'y a pas eu droit. Alors moi, au titre de la liberté des communes, je dis pour ma commune soit l'indépendance, comme tout le monde, comme Gardonne j'allais dire, soit la CAB. Et je préfère la CAB.

Donc je souhaite que le SIEDEL, je représente en gros pour la population, je ne sais pas, peut-être un tiers, peut-être un peu plus du SIEDEL, je souhaite qu'on rejoigne la CAB.

M. Blondin : Je peux juste rajouter ?

M. le Président : Bien sûr.

M. Blondin : Quand on parle de doublons, il faut savoir de quoi on parle. Aujourd'hui, le personnel du SIEDEL travaille pour la CAB, que je sache. Ils assurent un fonctionnement aussi pour le SIEDEL mais aussi pour la CAB, on est bien d'accord ? Donc je ne vois pas où il y a doublons déjà. L'appel à candidature, il a été effectué pour combien de personnels ? C'est bien en complément des gens, pour 2 personnes, c'est bien ça. 2 personnes qualifiées en ajoutant les 2 personnes du syndicat. La délégation, elle n'inclut pas que le syndicat, il est évident que le SIEDEL en tant que syndicat, aujourd'hui il est bien élargi, il travaille bien pour la CAB. On est bien

d'accord. Je ne vois pas très bien, c'est pour ça que quand je dis on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut, moi je veux bien entendre, mais je ne vois pas où est la difficulté de rendre cette délégation au syndicat qui peut aussi être élargi, son territoire peut être élargi puisqu'il l'est de fait aujourd'hui. Alors je ne vois pas où est une grande différence.

M. le Président : Aujourd'hui, sur ces questions de l'eau et de l'assainissement, il faut se rappeler la loi, Didier vas-y. Il faut se rappeler la loi, la loi elle nous amène à tendre vers une harmonisation sur les collectivités. C'est-à-dire qu'on ne peut pas, dans une même collectivité, avoir 50 traitements. On ne peut pas avoir des gens qui sont traités d'une certaine manière et d'autres qui ne le sont pas. Même dans le SIEDEL, comme le rappelait Jean-Paul Rochoir, toutes les communes n'ont pas transféré l'assainissement. Donc on a aujourd'hui une multitude de situations qui n'amène pas la clarté et n'amène pas cet effet de levier. En plus, on voit bien qu'à un moment, quand on regarde, je suis désolé, quand on regarde les comptes du syndicat, qui sont extrêmement positifs, anormalement positifs oserais-je dire, parce qu'il y a plus de 2,2 millions de réserves, et ce n'est pas le rôle d'un syndicat d'avoir dans ses caisses 2,2 millions de réserves. Je veux dire à un moment, cet argent-là, on ne peut pas percevoir de l'argent des administrés et cet argent-là il est fait pour être réinjecté dans l'investissement, pour faire nos extensions de réseau et pour améliorer la situation de nos contribuables. Je crois qu'à un moment, ces choses-là sont assez factuelles. L'idée, c'est d'une de rationaliser le fonctionnement du service avec 4 personnes pour l'ensemble de la communauté, et là il est évident que les 2 personnes qui travaillent, puisque si on maintenait le SIEDEL, même si le SIEDEL est tenu de travailler en respectant les prescriptions de la communauté, parce que c'est ça aussi la situation, c'est-à-dire que le SIEDEL, par délégation, peut continuer à exercer sa compétence mais en respectant le schéma communautaire de l'eau et de l'assainissement. Donc ça veut dire qu'il est dépendant, tout ça amène des complications aux complications. Ce n'est pas pour supprimer un syndicat. Et d'ailleurs, le législateur ne s'y était pas trompé, jusqu'à cette loi d'engagement et proximité, les syndicats intracommunautaires étaient de facto intégrés à la collectivité qui les assumait. On voit bien que tout ça est arrivé sur le tard, ajoutant de la complexité à la situation. Donc ce n'est pas du tout contre le SIEDEL. L'idée c'est de rationaliser les choses, d'harmoniser les choses et d'arriver à quelque chose de commun qui nous amène à pouvoir expliquer clairement à nos administrés que sur la CAB ils seront traités de la même manière, qu'ils soient à Saint-Georges-de-Blancaneix, mais même pas à Saint-Georges-de-Blancaneix puisque je crois qu'il n'y a même pas d'assainissement à Saint-Georges-de-Blancaneix. Donc on voit encore que la situation est encore compliquée par rapport ça, ou à Prignonrieux par rapport à d'autres communes de la Communauté. Didier, tu as la parole.

M. Capuron : Oui merci Président. Moi je voudrais intervenir sur ces sujets. D'abord, préciser une chose, je suis depuis peu Président du syndicat des Coteaux Sud Bergeracois pour l'alimentation en eau potable, 46 communes. On a parlé de Gardonne, on a parlé du SIEDEL, je vais vous parler des Coteaux Sud parce que la situation est encore plus complexe chez nous que chez vous.

Je te rejoins Francis sur un point, la loi, les difficultés de la mise en place de cette loi, les navettes incessantes entre le Sénat et le Parlement, les tergiversations, le balancier qui part d'un côté, qui part de l'autre, pour arriver à la rédaction finale que nous connaissons, que tu as évoquée, celle du 27 décembre, qui est peut-être une côte mal taillée, qui n'est pas la meilleure des positions bien entendu, en ouvrant cette fenêtre de tir qui permet effectivement aux syndicats existants de se maintenir pour un

certain temps. Ce n'était peut-être pas leur rendre un grand service, peu importe. Ce n'est pas là-dessus que je venir.

Moi je voudrais, clairement, qu'on fasse bien la part des choses entre 2 sujets que l'on mélange et qui sont très différents. N'oublions pas que nous parlons d'eau potable et d'assainissement collectif, ce n'est pas du tout, du tout la même chose. En ce qui concerne l'assainissement collectif, nous avons aujourd'hui des communes, nous avons créé nos propres systèmes en régie, avec ou sans TVA peu importe, avec DSP ou sans DSP peu importe, mais nous sommes maîtres sur nos communes de notre assainissement, de nos réseaux, de nos stations, de nos postes de relevage, etc. Le maintien du bon fonctionnement d'un système d'assainissement collectif est lourd, les charges sont importantes. J'ai un système d'assainissement collectif sur ma commune qui fait 10 km, il y en a la moitié qui a 50 ans, qui est pourri et qui est à refaire, et il y en a l'autre moitié qu'on a refait qui a 15 ans, et pour certains 1 an, qui est tout neuf et qui est performant. La commune toute seule de Cours-de-Pile ne peut pas ramener la totalité du réseau au top niveau. Pourquoi ? Parce qu'il y a tous les ans des travaux d'hydrocurage à faire. L'hydrocurage ce n'est pas donné, c'est du gros matériel. Nous, on s'astreint, on s'oblige à faire 1 km sur 10, donc 10 % de notre réseau tous les ans. C'est 2 000 €. Ça va vite. On a des problèmes de fuite, notamment sur le réseau ancien avec de l'amiante ciment, etc. Là aussi, la réparation coûte très cher, il faut réouvrir une tranchée, voire faire une tranchée parallèle. Mais si on ouvre la tranchée, si on touche aux tuyaux, en plus c'est de l'amiante, on est obligés de mettre en œuvre des mesures d'hygiène, de sécurité, pour les travailleurs qui nous coûtent fort cher, c'est très compliqué. Il existe d'autres solutions qui peuvent permettre de conserver un réseau existant même pourri, en le chemisant à l'intérieur tout simplement et on peut le maintenir en l'état. Je veux dire par là, les solutions existent, le problème c'est que moi je dis Cours-de-Pile tout seul, je ne peux pas le faire. Et quand je vois, quand on nous propose de nous regrouper à 22 communes qui disposent aujourd'hui d'un service d'assainissement collectif, de nous regrouper sous l'égide de la CAB pour peut-être aller vers une mutualisation, une diminution des coûts, aller vers des investissements du type de matériel que je viens d'évoquer, je pense que c'est une stratégie gagnante pour tout le monde. Donc en ce qui concerne l'assainissement collectif, pour moi il n'y a pas débat, je suis désolé mais je considère que c'est une bonne chose. Il faut qu'on aille tous vers cette démarche-là.

Sur l'eau potable, là je dis c'est beaucoup plus compliqué. Dans mon cas présent, 46 communes, 19 à la CAB, donc par différence ça doit faire 27 hors territoire CAB, essentiellement Portes Sud du Périgord plus 2 communes des Bastides. Donc nous sommes à cheval sur 3 collectivités. Les ressources en eau, elles sont un peu partout, il y en a à Cours-de-Pile mais il y en a ailleurs. La particularité de l'eau potable, c'est que dans le cas d'un transfert, la tuyauterie et les canalisations a priori reviennent aux communes, sont à la commune, donc elles reviennent à la collectivité qui prend la compétence. La ressource en eau, non. Elle reste la propriété du syndicat. Et donc là se pose la question, non pas à Gardonne, non pas au SIEDEL, mais dans notre syndicat, comment on fait si effectivement ce que la loi pourrait permettre, c'est de dire, la CAB pourrait très bien dire on se retire du syndicat des Coteaux Sud Bergeracois, il faut certes l'accord du Préfet, le pouvoir discrétionnaire du Préfet, avis de la CDCI d'accord, mais c'est tout à fait possible. Et auquel cas, on se retrouve avec un syndicat complètement exposé. La CAB est minoritaire en nombre de communes mais majoritaire en nombre d'abonnés, le rapport devient 56-44 en pourcentage. Et puis, on remet en cause je dirais tout ce qu'ont fait nos prédécesseurs depuis les années 50, donc depuis 70 ans, pour mettre en place les réseaux, les réservoirs, les pompes, les

postes, etc. Et on remet en cause cette solidarité d'investissement. Je ne vous donne même pas de chiffre mais Cours-de-Pile c'est effectivement nous avons une source, un puits artésien, qui nous fournit à peu près la moitié de l'alimentation en eau du canton d'Issigeac. Mais sur Cours-de-Pile, j'ai 12 km de tuyaux d'eau, sur le canton d'Issigeac j'en ai 300 km, pour desservir une population qui est moindre que la commune de Cours-de-Pile. Donc effectivement si demain, le scénario catastrophe, parce que moi je considère que c'est un scénario catastrophe et je l'ai dit au syndicat lorsque je me suis présenté, c'est que la CAB se retire, enfin une disparaît et l'autre n'est plus viable. Et on remet en cause tout le travail qu'ont fait nos prédécesseurs. Donc, à la différence de Gardonne et du SIEDEL, pour moi les choses sont tout à fait différentes et on peut les envisager différemment, nous à notre niveau, il va falloir qu'on soit malins, il va falloir qu'on soit intelligents, il va falloir qu'on s'adapte avec cette loi qui n'est pas des plus adaptées à notre situation, et trouver des formules pour continuer à fonctionner. Et je dis-moi clairement, je ne veux pas que la CAB se retire de ce syndicat mais je veux que la solidarité d'investissement continue à exister et qu'on continue à travailler avec ce syndicat. Donc, effectivement, la vie d'un syndicat c'est quoi ? C'est les investissements en partie, les investissements pour le bien de la collectivité. Notre syndicat, cette année, va faire 3 millions d'euros de travaux parce qu'effectivement il faut refaire des lignes fuyardes, il faut refaire un château d'eau, il faut refaire un poste avec des pompes, etc. 3 millions d'euros d'investissement, pour la collectivité. A côté, qu'est-ce qu'on a comme autres frais de fonctionnement ? On a effectivement un secrétariat, mais nous on n'a pas de salarié. Donc on a SMDE et on paye une cotisation au SMDE, qui est assez modeste et dérisoire. En dehors de ça on a quoi ? On a des bureaux d'études qui nous aident dans tous nos chantiers, pour monter tous nos dossiers, faire la consultation des entreprises, etc. Ce sont des gens, comme vous le savez ils travaillent au pourcentage. Donc nous avons des gens qui nous prennent un certain pourcentage. Et puis nous avons, et c'est la cerise sur le gâteau mais c'est ce qui vient un peu plus compliquer le schéma, nous avons bien entendu des sociétés fermières. Nous avons délégué à des fermiers l'exploitation de nos réseaux de nos ressources en eau, parce que nous ne pouvions pas le faire. Evidemment, comble de plaisir, cerise sur le gâteau à nouveau, c'est que nous n'avons pas le même fermier sur le territoire, que nous avons 2 fermiers différents. C'est peut-être le même cas chez toi effectivement. Donc je veux dire par là, tout ça vient compliquer et tout ça nécessite une réflexion approfondie pour voir où sont les postes, comment on peut faire, comment on peut gagner, comment on peut avoir une stratégie gagnante gagnante, comment on peut diminuer les coûts, etc. Moi ce que je retiens dans ce débat, c'est que, ce que j'ai du mal à comprendre et ta position Francis, pour moi le syndicat il est englobé dans la CAB, donc ça ne pose aucune difficulté. Mon syndicat à moi il n'est pas englobé, c'est plus compliqué, mais on doit pouvoir trouver des solutions. L'argument de proximité, excuse-moi mais moi je le réfute un peu quand même. Ce n'est pas essentiel. Moi ce que je trouve intéressant dans cette affaire-là, c'est qu'on a dans ton syndicat du personnel compétent, qui connaît parfaitement bien ton secteur mais qui connaît parfaitement les problèmes liés à l'eau potable et à l'assainissement collectif. Et moi je dis, ce sont des personnes ressources intéressantes, ce serait dommage de ne pas les garder. Donc ça serait dommage de ne pas les mettre au niveau de la CAB, ce serait dommage de ne pas les mutualiser, ça serait dommage de ne pas avancer ensemble sur ces 2 dossiers-là qui sont essentiels pour l'avenir. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci Didier. Oui Francis, pas de soucis.

M. Blondin : Je ne vais pas être long. Je partage ce que tu dis. Je sais très bien que l'eau et l'assainissement sont 2 domaines complètement différents. Quand j'entends dire qu'on a beaucoup d'argent, qu'on aurait pu l'investir, tout ça, oui, on avait déjà des plans d'investissement, de refaire les réseaux. On sait que ça coûte très cher. Tu as dit une somme, on est au-dessus de ça, pour l'assainissement. Concernant l'amiante ciment, on sait très bien qu'on peut faire une canalisation à côté, dans tous les cas si ça fuit on en refait une autre, ça coûtera beaucoup moins cher de remettre des nouveaux tuyaux que d'enlever l'amiante ciment. Donc l'amiante ciment on la recouvre, on sait qu'elle est là, elle est inerte après. Ça on le sait. Donc au niveau de l'assainissement, nous on a choisi.

Tu as parlé des bureaux d'études. Moi je suis effaré du montant que les bureaux d'études prennent, et en particulier si on ne se penche pas réellement dessus. Parce que nous on avait pris la décision, on l'a prise, collectivement, de faire appel le moins possible à des bureaux d'études quand il s'agit de choses qu'on peut régler en interne. Et donc, tu parlais de gens compétents, oui, les 2 personnes qui étaient là, en particulier le directeur est une personne compétente, il a fait des études sur véritablement quand on a refait la station d'épuration, on a fait une réfection complète. Le port racleur, le dégrilleur, enfin je vais passer tous les termes, mais on a refait tout ça pour 350 000 €. Il y a 6 ans ! Le projet qui avait été soumis de transformation pour la même chose était de 3,5 millions. Il y a 6 ans. Imaginons qu'aujourd'hui ce n'est plus 3,5 millions. Nous, on l'a fait l'année dernière pour 350 000 €. Je veux dire que quand on fait véritablement le travail aussi d'un bureau d'études, ce qui est un énorme boulot, parce qu'en plus du boulot à faire, du travail à faire au niveau du syndicat il avait cette charge-là. Donc il l'a faite, il n'a pas eu de prime pour ça en plus. Mais je veux dire qu'on peut arriver à faire des choses correctement sans véritablement se pencher et en maîtrisant les bureaux d'études parce que c'est ça qu'il faut faire. On est d'accord. Concernant l'eau potable, l'eau potable c'est vrai qu'on est propriétaires mais tu parlais de la distance. 4 communes, 100 km de réseaux, 1 000 habitants. 4 communes. 2 communes à côté, donc avec un délégataire, Suez pour ne pas le nommer, 2 communes à côté, il y a quasiment le même linéaire, 130 km, pour La Force et Prigonrieux ça fait plusieurs milliers d'habitants, pour la même chose, et avec un assainissement. Donc le prix de l'eau n'est pas tout à fait le même quand il y a 1 000 habitants pour 100 km et que tu as 5 000 habitants pour 100 km. On a bien compris que lorsqu'on parle d'harmonisation des prix, parce que c'est là derrière, il faut aller au-delà de ce qu'on met en place aujourd'hui, on sait bien que derrière il va falloir travailler là-dessus. Et c'est une erreur fondamentale que de penser ça, surtout quand il y a 2 délégataires, que ce soit Véolia, Suez ou d'autres, je veux dire ceux qu'on a nous sur le secteur. Là aussi, on sait aussi de quoi on parlait et quand on parlait d'améliorer les services, tu parlais dans les années 50 installer l'eau, oui, bien sûr qu'il fallait l'eau à tout le monde. En 79, elle est arrivée à Saint-Georges-de-Blancaneix, 1979, c'est au siècle dernier d'accord mais c'est il n'y a pas longtemps. Il y avait des communes qui l'avaient depuis longtemps. Sauf que tout le monde avait un puits, ça c'est un autre souci aussi les puits. On n'en parle pas beaucoup mais il va falloir s'y pencher sérieusement. L'eau potable oui, d'accord, mais faisons attention parce que les prix ce ne sont pas du tout les mêmes, et ça c'est une réalité. Je suis d'accord avec toi sur le fond mais concernant les personnels, je pense qu'ils pouvaient très bien rester, ce syndicat pouvait avoir aussi une délégation et continuer à travailler pour la CAB.

M. Capuron : Simplement Francis, moi ce que je veux dire, au niveau du prix de l'eau, puisque c'est une expérience récente, je parle, il y a des membres du syndicat ici, je

pense à Patrick en particulier, le syndicat aujourd'hui est issu de la fusion de 4 syndicats : Issigeac, Monestier, Sigoulès, Eymet ; avec 2 fermiers différents, tu parles de Suez et la Saur en ce qui nous concerne. Lorsqu'on a mis tout sur la table, on a tout regardé effectivement, on a regardé ces prix. Le prix de l'eau, il est hyper complexe parce qu'il y a la part du délégataire, il y a la part du syndicat, il y a les taxes, il y a les communes pour lesquelles il y a un assainissement, etc., et dont l'assainissement figure sur la facture d'eau, etc. L'abonné de base, s'il n'est pas bien initié, il ne comprend rien à sa facture, il faut qu'on lui explique où ça va cet argent, à quoi il sert, comment il finance, etc. Lorsqu'on a fusionné, nous, on a mis nos tarifs sur la table et on a analysé nos tarifs. J'ai monté un tableau excel, j'ai passé comme toi des nuits, enfin des soirées, à essayer d'harmoniser, de tendre vers une harmonisation des prix. On a réussi effectivement à tendre vers une harmonisation des prix en se donnant le temps, 5-6 ans nécessaires pour lisser, mais on est tributaires des contrats qui ont été conclus par nos prédécesseurs avec les sociétés d'affermage. Et tant que l'on n'arrive pas aux termes de nos contrats et qu'on ne les renégocie pas, ou pourquoi pas qu'on se pose la question de confier en régie à la CAB l'exploitation à la place des fermiers. Il faut imaginer toutes les hypothèses, je crois qu'il ne faut en éluder aucune. Tant qu'on n'a pas fait ce travail-là, on se rend compte qu'on n'avance pas ou qu'on n'y arrivera pas. Le jour où effectivement on pourra exploiter l'ensemble du réseau, que ce soit en assainissement ou en eau potable, à peu près de la même manière, avec les mêmes moyens, le même personnel, je pense que ça ira mieux pour tout le monde. Tu vas exactement dans le sens que je disais, tu as du personnel compétent dans le SIEDEL, pourquoi ne pas le mettre à disposition de la CAB pour que tout le monde en profite ? Je crois qu'on n'est pas en contradiction tous les 2 sur ce sujet.

M. le Président : Très bien, je crois qu'on a eu un débat assez détaillé. Pour essayer de résumer très brièvement, on a 2 situations, déjà l'eau et l'assainissement on est bien d'accord ce n'est pas la même chose. Il y avait une urgence à traiter la situation de l'assainissement, parce qu'il fallait assurer une continuité dans la gestion de nos équipements, ça c'était ce qui nous importait le plus. Alors que, comme l'a rappelé Didier Capuron, au niveau de l'eau, les syndicats font déjà fonctionner ce service et de belle manière, donc on a du temps pour réfléchir au format de la gestion de cette question. Et au-delà de tout ça, il y a une situation intracommunautaire, c'est la situation du SIEDEL puisqu'elle est dans le périmètre de la CAB ; et au niveau de l'eau, elle est supracommunautaire puisque, évidemment, il y a beaucoup de communes qui sont à Portes Sud Dordogne Périgord et sur la communauté de Villamblard, ce qui rend assez complexe la discussion sur la question de l'eau. Mais derrière tout ça, c'est évidemment la question de l'harmonisation des prix de l'eau pour l'ensemble de nos concitoyens qui est en perspective.

Je crois que vous avez à peu près toutes les informations pour vous décider. Je vous propose de voter sur ce dossier pour une non délégation au SIEDEL de cette compétence.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Comme le dispose l'article L5216-5 du CGCT, la communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes : eau potable et assainissement collectif,

- Vu la loi Notre du 07 Août 2015 qui instaure le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI-FP au 1er janvier 2020,
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 14.
- Vu l'arrêté préfectoral n°24-2019-12-23-002 en date du 23 décembre 2019 portant dissolution du Syndicat Intercommunal des eaux Dordogne-Eyraud-Lidoire (SIEDEL),
- Vu l'arrêté préfectoral n021-2020-02-07-001 en date du 07 février 2020 retirant l'arrêté n° 24-2019-12-23-002 portant dissolution du SIEDEL.

Le Communauté d'Agglomération Bergeracoise est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 en matière d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'ensemble de ses communes membres.

Un arrêté de dissolution du SIEDEL avait été pris par la Préfecture le 23 décembre 2019. Ainsi les agents du SIEDEL ont été transférés dès le début de l'année et les opérations comptables afférentes ont été réalisées par la Trésorière. Or cet arrêté a été retiré le 7 février dernier.

La CAB doit, d'après la loi « dite « Engagement et Proximité » se prononcer sur le principe de délégation ou non des compétences eau et assainissement au SIEDEL, syndicat entièrement inclus dans le périmètre de la CAB, avant le 30 juin 2020.

- Dans le cas d'une délégation, le SIEDEL serait maintenu 12 mois à compter de la date délibération afin de convenir d'une convention de délégation. La CAB resterait malgré tout responsable des compétences déléguées, ce qui semble peu efficient.
- Dans le cas d'un non délégation, le SIEDEL serait à nouveau dissous sans délai.

Conformément à l'arrêté préfectoral de dissolution du SIEDEL, la CAB dès le 1^{er} janvier avait procédé au transfert des 2 agents du SIEDEL : déménagement, reprise des contrats à durée indéterminée, versements des salaires.

De plus, la CAB a organisé le service Eau et Assainissement en tenant compte des compétences et profils des agents du SIEDEL afin d'assurer la bonne gestion des compétences transférées. Ceci nous a permis de disposer de moyens humains et techniques pour garantir la continuité des opérations en cours sur l'ensemble des communes de la CAB et d'assurer le même niveau de service pour l'ensemble des usagers du territoire.

Le maintien du SIEDEL engendrerait une augmentation des frais de gestion et de structure à l'échelle communautaire. Le service ayant été constitué avec ces agents, aucun recrutement compensatoire ne permettant de pallier ce manque à court terme, une délégation fragiliserait le fonctionnement général du service communautaire et générerait de coûteux doublons.

Par conséquent, il est proposé de ne pas déléguer les compétences eau potable et assainissement au SIEDEL.

PROPOSITION :

En conséquence, les membres du Conseil sont invités à :

- Approuver le principe de non délégation des compétences Eau Potable et Assainissement au SIEDEL.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour, 1 voix contre.

M. le Président : Je vous remercie, ce débat a été assez nourri.

On passe, toujours sur la compétence eau et assainissement, on est sur le même sujet mais sur une dimension complètement différente, avec une gestion de cette compétence qui est gérée directement par les communes et qui n'impacte que très peu l'éventuelle constitution du service communautaire.

Compétence eau et assainissement collectif – Délégation à la commune de Gardonne

D 2020 – 029

RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. le Président : Moi je n'ai pas grand chose à rajouter là-dessus. Si Monsieur Delteil veut dire un mot pour compléter, je crois que ce serait intéressant.

M. Delteil : Oui, vous savez quel était mon désir depuis 2 ans puisque j'ai écrit pas moins d'une centaine de lettres ou 120 lettres auprès de nos députés et sénateurs, jusqu'au Président de la République, pour faire changer la règle. Je ne dis pas que c'est moi qui l'ai fait changer mais je crois qu'on était quelques-uns en France quand même à le faire. Alors c'est vrai que ça a été une demi-mesure qui est arrivée le 27 décembre. Après, pour revenir à Gardonne, nous c'est vrai que ça a toujours été géré en commune seule ; nous avons notre puits d'eau qui n'est pas sur la commune, qui est sur la commune de Saussignac, exactement au lieu-dit La Prade, et nous sortons d'un processus de protection du puits. Et ça, ça a été quand même un lourd dossier pendant 4 ans, et je crois que le Conseil Municipal s'y est fortement impliqué, avec les agriculteurs, les viticulteurs, les arboriculteurs, et il y a eu un travail énorme de fait et je crois qu'ils ont envie d'y travailler encore un petit peu dessus. Et vous savez que ce château d'eau, qui a été réinauguré au mois de mai dernier, où pas moins de 350 000 € de travaux ont été mis dessus évidemment en commune seule, et sans aide, sans aucune aide de qui que ce soit. Et le fonctionnement c'est 800 compteurs, à peu près aujourd'hui, d'eau. Et puis nous avons à peu près 220 branchements en assainissement collectif. Voilà ce qui fonctionne, et 2 budgets différents qui sont parfaitement équilibrés. Evidemment nous nous engageons à faire les travaux nécessaires, comme ça a toujours été fait. Je vous rappelle que pour l'eau, nous avons un taux de 92 % de rendement.

M. le Président : Merci Pascal. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

DELIBERATION ET VOTE

Vu l'article L5216-5 du CGCT qui dispose que la communauté d'agglomération exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes : eau potable et assainissement collectif ;

Vu la loi Notre du 07 Août 2015 qui instaure le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI-FP au 1er janvier 2020 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Le Communauté d'Agglomération Bergeracoise est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 en matière d'eau potable et d'assainissement collectif pour l'ensemble de ses communes membres.

Par courrier du 20 janvier 2020, le Maire de Gardonne a fait part de la décision de son Conseil Municipal de solliciter la délégation de la compétence eau potable ainsi que de la compétence assainissement collectif.

Conformément à l'article 14 de la loi Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la communauté d'agglomération peut déléguer, par convention, tout ou partie des compétences mentionnées ci-dessus à l'une de ses communes membres.

Les compétences déléguées sont exercées par la commune au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération délégante.

Une convention, conclue entre les parties et approuvée par leurs assemblées délibérantes, doit préciser la durée de la délégation et ses modalités d'exécution. Elle définit les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ainsi que les modalités de contrôle de la communauté d'agglomération délégante sur la commune délégataire. Elle précise les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

Lorsqu'une commune demande à bénéficier d'une délégation, le conseil de la communauté d'agglomération doit statuer sur cette demande dans un délai de trois mois.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver la délégation de la compétence Eau Potable à la commune de Gardonne, selon les modalités définies dans la convention annexée ;
- approuver la délégation de la compétence Assainissement collectif à la commune de Gardonne, selon les modalités définies dans la convention annexée.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour, 1 voix contre.

M. le Président : Toujours sur l'assainissement, c'est un dossier sur table. C'était Daniel Garrigue qui devait rapporter ce dossier.

Compétence assainissement – Procès-Verbal de transfert de tous les éléments d'actifs, des emprunts et du déficit à la CAB

D 2020 – 030

RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Garrigue : Effectivement, on comprend ce soir pourquoi les débats entre l'Assemblée et le Sénat sur l'assainissement ont été si longs et si compliqués. En tout cas, en ce qui concerne la ville de Bergerac, les choses sont simples, puisque la Ville avait jusqu'ici, elle était seule à gérer la partie assainissement, qu'elle le faisait dans le cadre d'un budget annexe. Et dans le cadre de la nouvelle loi, on a décidé le transfert pur et simple.

La délibération vous propose d'abord l'intégration des résultats de l'exercice 2019 dans le budget principal de la Ville, ce qui supposera d'ailleurs un certain nombre d'ajustements ultérieurs ; la mise à disposition des éléments d'actifs de la Ville, c'est-à-dire la station d'épuration, les réseaux qui vont être mis à disposition de la Communauté d'Agglomération ; le transfert, alors pour les emprunts, puisqu'il y a eu une succession d'emprunts pour financer les travaux de ce budget d'assainissement, certains étaient destinés uniquement au budget d'assainissement, ceux-là sont repris par la Communauté d'Agglomération, d'autres de ces emprunts finançaient des opérations un peu plus diverses et donc les choses vont se faire au prorata, le remboursement va rester à la charge de la Ville mais la CAB viendra en compensation pour la partie correspondant à l'assainissement.

Et puis enfin, cette délibération prévoit le transfert des résultats au budget de destination de la Communauté d'Agglomération. Donc vous avez les écritures à passer entre la Ville et la CAB, qui figurent en dernière page de cette délibération et qui portent, en ce qui concerne l'investissement, sur des sommes importantes puisqu'on a un solde négatif pour le moment de 600 000 €, mais qui sera compensé par les recettes qui seront récupérées au cours de l'année 2020. Mais cela supposera aussi, je crois qu'on fera ça au mois d'avril, ça se fera pour l'ensemble de ces opérations, ça supposera aussi de reprendre tout ça dans une décision modificative ultérieure. Mais là ici, les choses sont relativement simples.

M. le Président : Merci Daniel. Y a-t-il des questions. Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

L'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales classe parmi les compétences obligatoires des Communautés d'Agglomération le traitement des eaux

usées à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce transfert entraîne la clôture du budget annexe Assainissement géré par la Ville de Bergerac au 31 décembre 2019, l'intégration des résultats de l'exercice 2019 dans le budget principal de la Ville, la mise à disposition des éléments d'actifs de la Ville, le transfert des emprunts en cours et le transfert de tous les autres contrats éventuellement en cours (exemple contrat d'affermage avec VEOLIA) et le transfert des résultats au budget de destination à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

1) La valeur nette comptable (VNC) des biens mis à disposition au 31 décembre 2019 s'établit comme suit :

compte 1311 (subventions Etat transférables) : VNC au 31 décembre 2019 :
60 000,00 €

compte 1313 (subventions Département) : VNC au 31 décembre 2019 :
45 000 €

compte 1318 (subventions diverses transférables) : VNC au 31 décembre 2019 :
3 807 879,76 €

compte 2031 (études) : VNC au 31 décembre 2019 : 121 080,64 €

compte 2033 (insertions) : VNC au 31 décembre 2019 : 1 922,79 €

compte 2111 (terrains) : VNC au 31 décembre 2019 : 1 510,52 €

compte 21532 (réseaux) : VNC au 31 décembre 2019 : 31 259 930,97 €

compte 2182 (véhicules) : VNC au 31 décembre 2019 : 8 531,16 €

compte 2183 (matériel de bureau) : VNC au 31 décembre 2019 : 631,99 €

compte 2184 (mobilier) : 294,30 €

compte 2188 (matériel divers) : VNC au 31 décembre 2019 : 604,86 €

2) Les emprunts en cours :

- cinq contrats sont exclusivement affectés au budget annexe ; il s'agit des contrats n°4880, lignes de prêts 502263 à 502267, n° 41901 et n° 79672 souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, n°MON527196 souscrits auprès de la Banque Postale et transféré à la SFIL, n°14685 souscrit auprès de la Société Générale, MON206233EUR souscrit auprès de Dexia CLF et 00348143-CO2766 souscrit auprès du Crédit Agricole. Ils vont faire l'objet d'un transfert de contrat à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise par l'organisme bancaire
- six lignes de prêts concernent des contrats souscrits auprès des établissements (CA CIB, DEXIA CLF et Caisse d'épargne Aquitaine Poitou Charente) répartis sur différents budgets de la collectivité ; le capital restant dû total pour la part Assainissement au 31 décembre 2019 est de 2 333 439,24 €. Ces encours vont faire l'objet d'un transfert de créance. La Ville continue à honorer les échéances et les refactures à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

3) Le transfert des résultats au budget de destination à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise :

Les SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) sont soumis au principe d'équilibre financier, posé par les articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

C'est pourquoi, il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie. Ainsi, ce procès-verbal fixe le transfert des résultats au budget de destination à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise à un montant déficitaire de 19 375,52 € pour la section de fonctionnement et un montant déficitaire de 601 959,70 € pour la section d'investissement.

Toutes ces opérations sont retracées dans le procès-verbal global joint à la présente délibération.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- ✓ approuver le procès-verbal global des opérations de transferts
- ✓ autoriser le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour constater des opérations lors d'une prochaine décision modificative.

DECISION :

Adopté par 58 voix pour.

M. le Président : On poursuit, convention de prestation de services, toujours avec la Ville.

Convention de prestation de services avec la ville de Bergerac – transfert de compétence assainissement
--

D 2020 – 031

RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Garrigue : Pour cette période, au moins pour l'année 2020, étant donné que c'est quand même une compétence qui mobilise un grand nombre de personnes, il y a un agent qui a été transféré déjà de la Ville à la Communauté d'Agglomération mais étant donné que les services de la Ville sont très impliqués sur la gestion de cette compétence assainissement, il y aura une mission de conseil auprès de la

Communauté d'Agglomération pour assurer la transition qui sera maintenue tout au long de l'année 2020. 3 agents de la Ville y participeront. Ce qui est prévu, c'est le dédommagement de ces frais de mission à hauteur de 30 000 €, au titre de l'année 2020, avec un règlement qui se fera par trimestre. Et pour le futur, on verra comment les choses évoluent.

M. le Président : Merci Daniel. Il nous est paru évident que ce sont les services, comme le disait Didier Capuron tout à l'heure, ces réseaux-là sont suivis par nos personnels communaux et là tout particulièrement par les services de la Ville, donc il était tout à fait important qu'on puisse continuer à s'appuyer sur les services, des gens qui connaissent les réseaux et qui nous évitent de chercher un petit peu partout. Et donc, ce type de convention sera mis de manière plus modeste en place avec toutes les communes à travers des refacturations, un système classique qu'on connaît dans d'autres fonctionnements. Mais là, devant l'ampleur il était important de mettre une convention sur ces agents.

M. Garrigue : Je précise d'ailleurs que cette affaire du budget assainissement de la Ville concerne aussi les communes de Saint-Laurent-des-Vignes et de Lembras, qui sont branchées sur le réseau d'assainissement de la Ville. On était déjà dans une démarche communautaire, qui coûte cher, oui. Mais on est dans des secteurs qui sont, surtout pour Saint-Laurent-des-Vignes où il y a à la fois des entreprises, où il y a quand même pas mal d'habitations, donc on est dans un modèle un peu plus complexe.

M. le Président : Très bien. Des prises de parole ? Il n'y en a pas.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Dans le cadre du transfert de compétence assainissement, la Ville de Bergerac assure pour l'année 2020 une mission de conseil auprès de la Communauté d'agglomération Bergeracoise.

3 agents de la Ville seront affectés à cette mission qui portera uniquement sur les questions liées au territoire de Bergerac. Ils interviendront ponctuellement à la demande de la CAB.

Le coût de la mission est de 30 000 € pour l'année et le règlement se fera par semestre.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- ✓ approuver la présente convention
- ✓ autoriser le Président à la signer.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. le Président : Dernière délibération sur table, les travaux sur le Centre Technique Municipal.

Centre Technique Municipal – convention de facturation de travaux avec la ville de Bergerac

D 2020 – 032

RAPPORTEUR : Daniel GARRIGUE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Garrigue: Vous savez que la CAB a ses propres centres techniques mais elle utilise aussi pour partie le Centre Technique Municipal de Bergerac, notamment pour les véhicules de transport, pour tout ce qui est transport. Donc on a, par la force des choses, des opérations, des investissements communs, et en particulier sur des travaux qui concernent les pompes à carburant et le goudronnage des voiries et parkings. Les services de la Ville et de la CAB ont travaillé pour répartir le montant de ces travaux, la part qui revient à la Ville, la part qui revient à la CAB, au prorata de l'utilisation.

C'est ce qui vous est proposé dans cette délibération, qui porte au total sur 138 500 €.

M. le Président : Très bien, ça correspond à un accord que nous avons depuis longtemps, qu'il convenait de formaliser. Y a-t-il des questions ? Des interventions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Différents services de la Communauté d'agglomération Bergeracoise (CAB) utilisent régulièrement les équipements ou ouvrages suivants du Centre Technique Municipal :

- Voirie ;
- Parkings ;
- Pompes à carburant.

A l'usage, ces équipements ou ouvrages se dégradent, et il convient donc de prévoir des travaux de rénovation pour assurer leur pérennité.

Les travaux à engager ont été estimés à 138 500 € et se répartiront entre les deux collectivités, selon les modalités suivantes :

Désignation des travaux	Estimation en euros H.T	Part Ville en %	Part CAB en %
Pompes à carburants	26 000,00	40,67	59,33
Goudronnage des voiries et parkings	112 500,00	50,00	50,00

Il convient donc de formaliser le mode de facturation de ces travaux par une convention (ci-jointe).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver la convention de facturation de travaux selon les modalités exposées ci-avant ;
- autoriser le Président à signer la convention avec la Ville de Bergerac.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. le Président : On va passer au pôle ressource et c'est Jean-Paul Rochoir qui nous rapporte ce dossier.

Modification du tableau des effectifs au 1^{er} mars 2020
--

D 2020 – 033

RAPPORTEUR : Jean-Paul ROCHOIR

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Rochoir : Il s'agit d'une modification du tableau des effectifs, avec peu de modifications, mais c'est pour le 1^{er} mars 2020. La transformation de 2 postes de rédacteur principal deuxième classe qui passent en première classe, et ça c'est la conséquence du transfert de 2 agents de la Maison de l'Emploi Sud Périgord. Ce sont des postes de contractuels. Et puis il y a 2 transformations de postes à temps non complet en postes à temps complet, un poste d'adjoint du patrimoine de deuxième classe et un poste d'adjoint d'animation. Une suppression de poste pour un départ à la retraite. Et bien entendu, il y a toutes les modifications d'usage suite aux changements de grade, aux promotions, etc.

Vous êtes donc invités à approuver le tableau des effectifs tel qu'il vous a été présenté en annexe, et ceci à compter du 1^{er} mars 2020. Je précise que l'effectif présent sur la collectivité sera, en postes permanents, à 362 au 1^{er} mars 2020. Vous pouvez faire voter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise doit être modifié à compter du 1^{er} mars 2020 pour tenir compte des mouvements de personnel, des avancements de grade et de promotions internes et des nominations suite à concours ou examens professionnels.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Transformation de deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe en deux postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe contractuels permanents à temps complet, pour transfert de deux agents contractuels de la Maison De l'Emploi Sud Périgord ;
- Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet en un poste à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet en un poste à temps complet ;
- Création des postes faisant suite aux avancements de grades, promotions internes et nominations suite à concours et examens professionnels.

Les suppressions de poste interviendront en même temps que la nomination des agents.

**TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 1er MARS 2020**

STAGIAIRES ET TITULAIRES

GRADES	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	
ADMINISTRATIF					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	Emploi fonctionnel
Directeur Général Adjoint des Services	A	1	1	1	Emploi fonctionnel
Administrateur Hors Classe	A	1	1	0	Dont 1 emploi fonctionnel
Directeur	A	6	6	6	
Attaché Hors Classe	A	1	1	0	Dont 1 emploi fonctionnel
Attaché Principal	A	3	3	3	
Attaché territorial	A	3	3	3	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	6	6	6	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	3	1	1	1 poste ouvert pour dispo
Rédacteur	B	1	0	0	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	24	22	22	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	8	7	7	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint administratif	C	13	10	10	1 poste ouvert pour dispo
		71	62	60	
TECHNIQUE					
Ingénieur en Chef	A	2	2	2	
Ingénieur Principal	A	3	3	3	
Ingénieur	A	3	2	2	
Technicien Territorial Principal 1ère classe	B	2	2	2	
Technicien Territorial Principal 2ème classe	B	4	4	4	
Technicien Territorial	B	6	5	5	
Agent de Maîtrise Principal	C	8	8	8	
Agent de Maîtrise	C	17	17	17	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	48	48	48	
Adjoint Technique Principal 1ère classe 22h30 hebdo	C	1	1	1	0,64 ETP
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	42	38	38	3 postes ouverts pour dispo
Adjoint Technique Principal 2ème classe 28h15	C	1	1	1	
Adjoint Technique Principal 2ème classe 28h	C	1	0	0	
Adjoint Technique	C	30	28	28	
Adjoint Technique 32h hebdo	C	1	1	1	0,91 ETP
Adjoint Technique 28h hebdo	C	4	4	4	3,2 ETP
Adjoint Technique 17h30 hebdo	C	1	1	1	0,5 ETP
Adjoint Technique 7h hebdo	C	1	1	1	0,2 ETP
Adjoint Technique 5h hebdo	C	1	1	1	0,14 ETP
		176	167	167	
SOCIAL					
Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle	A	4	0	0	
Educateur Principal de Jeunes Enfants de 1ère classe	A	8	7	7	1 poste ouvert pour dispo
Assistant Socio Educatif Principal	B	1	0	0	1 poste ouvert pour dispo
Agent Social Principal 2ème cl	C	4	4	4	
Agent Social	C	2	1	1	
Agent Spécialisé Princ. des Ecoles Mat. 1ère cl	C	1	1	1	
		20	13	13	

GRADES *	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
MEDICO-SOCIALE					
Puéricultrice Hors Classe	A	2	2	2	
Puéricultrice Classe Normale	A	1	1	1	
Infirmier soins généraux hors classe	A	1	1	1	
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1	0	0	1 poste ouvert pour dispo
Auxiliaire de Puériculture Principale 1ère classe	C	19	19	19	
Auxiliaire de Puériculture Principale 2ème classe	C	7	4	4	2 ouverts pr dispo et c. parental
		31	27	27	
ANIMATION					
Animateur Principal 1ère classe	B	5	5	5	
Animateur Principal 2ème classe	B	3	3	3	
Animateur	B	2	2	2	
Adjoint d'Animation Principal 1ère classe	C	3	3	3	
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe	C	5	5	5	
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe 28h	C	1	1	1	0,8 ETP
Adjoint d'Animation	C	25	20	20	3 ouverts pr dispo et c. parental
Adjoint d'Animation 28h hebdo	C	4	3	3	2,4 ETP (1 ouvert pour dispo)
Adjoint d'Animation 31h30 hebdo	C	1	1	1	0,9 ETP
Adjoint d'Animation 32h hebdo	C	1	1	1	0,9 ETP
		50	44	44	
SPORTIVE					
Conseillers des APS	A	2	2	2	
Educateur des APS Principal 1ère classe	B	2	2	2	
Educateur des APS Principal 2ème classe	B	1	0	0	
Educateur des APS	B	3	2	2	
Opérateur Principal des APS	C	1	1	1	
Opérateur Qualifié des APS	C	1	1	1	
		10	8	8	
CULTURELLE					
Conservateur en Chef des Bibliothèques	A	1	1	1	
Assistant Conservation Principal 1ère classe	B	2	2	2	
Assistant Conservation	B	3	3	3	
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl	B	4	4	4	
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl 10h/20h	B	1	1	1	0,5 ETP
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère cl 10h30/20h	B	1	1	1	0,53 ETP
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	C	7	6	6	1 poste ouvert pour dispo
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	5	5	5	
Adjoint du Patrimoine	C	2	1	1	
		26	24	24	
TOTAL TITULAIRES ET STAGIAIRES		384	345	343	

* Les emplois budgétaires sont créés pour le grade mentionné ou pour un des grades du cadre d'emplois correspondant

CONTRACTUELS PERMANENTS

GRADES / EMPLOIS	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
Chef de Projet du Patrimoine Bâti	A	1	1	1	
Ingénieur Principal	A	1	1	1	
Ingénieur	A	1	0	0	
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	1	1	
Technicien	B	2	1	1	
Gestionnaire Fonds Européens	B	1	1	1	
Technicien numérique	B	1	1	1	
Technicien rivières	B	1	1	1	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	2	2	
Educateur des APS	B	1	0	0	
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	0	0	
Régisseur Général	B	1	1	1	
Assistant Enseignement Artistique Principal 2ème cl 10h/20h	B	1	1	1	0,5 ETP
Animateur Métiers d'Arts	C	1	1	1	0,69 ETP
Assistant Administratif	C	1	1	1	
Adjoint Animation	C	1	0	0	
Adjoint Technique	C	2	0	0	
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	C	1	0	0	
TOTAL CONTRACTUELS PERMANENTS		21	13	13	

CONTRACTUELS "CONTRATS SPECIFIQUES"

GRADES / EMPLOIS	CAT.	Postes Ouverts	Postes Pourvus	Effectifs présents dans la collectivité	Observations
Collaborateur de cabinet		1	1	1	0,6 ETP
Emploi Civique		1	0	0	
CAE - PEC		3	3	3	Droit privé 1,97 ETP
Apprentis		2	2	2	Droit privé
TOTAL CONTRATS SPECIFIQUES		7	6	6	

TOTAL CONTRACTUELS		28	19	19	
---------------------------	--	-----------	-----------	-----------	--

TOTAL GENERAL		412	364	362	
----------------------	--	------------	------------	------------	--

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2020 tel que présenté ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. Rochoir : Et j'en profite aussi pour remercier tout le service des Ressources Humaines avec qui j'ai travaillé depuis 3 ans et qui font un excellent travail. C'est avec Christophe qui sera chargé de répertorier ça à tout son service.

M. le Président : Merci Jean-Paul.

Sujet suivant, il s'agit de la création d'une Société d'Economie Mixte pour gérer l'espace quai Cyrano, comme je vous le disais tout à l'heure, c'est Daniel Rabat qui nous explique tout ça.

Création d'une Société d'Economie Mixte locale quai Cyrano

D 2020 – 034

RAPPORTEUR : Daniel RABAT

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Rabat : Merci Président. Bonsoir à toutes et à tous. Là ça va être la dixième proposition, on vous propose la création d'une Société d'Economie Mixte, tout cela pour assurer la gestion et la direction du quai Cyrano.

Je rappelle à tout le monde que les Sociétés d'Economie Mixte, c'est un outil qui a été donné lors des lois de décentralisation des années 82 et 83 aux collectivités locales. Et vous savez que dans les Sociétés d'Economie Mixte il y a 2 collèges, il y a le collège public, c'est-à-dire les collectivités locales qui sont majoritaires et qui détiennent entre 50 à 85 % du capital, et il y a un collège privé qui détient le reste du capital social. Ces Sociétés d'Economie Mixte interviennent dans diverses activités, ça peut être pour un abattoir, ça peut être pour la gestion d'un lycée. Ici, la gestion et la direction de quai Cyrano. Il y a des activités commerciales mais il y a aussi plein d'autres activités, mais ça je vous laisse découvrir. Vous avez l'objet de la SEM dans votre délibération et donc je vous laisse traduire cette chose-là.

Cette Société d'Economie Mixte comprendra donc des acteurs locaux. Les acteurs locaux, c'est l'IVBD, l'Interprofession des Vins de Bergerac et de Duras, c'est le tourisme, et ce sont aussi les 3 EPCI. Il y aura donc dans le collège public la Communauté d'Agglo, la CAB pour 100 000 €, ça veut dire pour 40 % du capital social. Le collège public, outre la CAB, on y trouvera le Département et on y trouvera les 3 autres EPCI avec lesquels nous travaillons depuis un certain temps, qui sont regroupés dans le Grand Bergeracois. Du côté du collège privé, on trouvera les acteurs du tourisme, on trouvera l'IVBD, qui a voté le 31 janvier dernier la création de cette SEM à l'unanimité lors d'un conseil d'administration, et on y trouvera des financiers et probablement la Caisse des Dépôts et Consignations. Le conseil d'administration, il y aura 17 ou 18 membres dans le conseils d'administration, 5 pour la CAB, 1 pour le Département, 3 pour les EPCI, ça veut dire 9 pour le collège public, et probablement 7 ou 8 pour le collège privé, il y a encore des discussions en cours.

C'est pour finir de mener ces discussions avec notre partenaire que nous vous demandons d'approuver la constitution de la Société d'Economie Mixte Quai Cyrano ; que nous vous demandons d'autoriser le Président à poursuivre les discussions et les pourparlers avec les autres partenaires ; et pour décider que la participation de la CAB se montera bien à 100 000 €.

M. le Président : Merci Daniel. Vous dire quand même avec une certaine satisfaction que, au-delà d'avoir signé un bail emphytéotique avec la CAB il y a déjà 3 ans pour permettre la réalisation de ce projet, ce qui était quand même un témoignage d'une confiance entre la viticulture et la collectivité assez fort, on constate à nouveau que cette confiance est réitérée à travers ce vote à l'unanimité de l'interprofession qui a accepté de contribuer à hauteur de 85 000 € au capital social pour la création de cette Société d'Economie Mixte. Donc on n'a pas dégradé nos relations, bien au contraire, puisqu'après avoir assumé ensemble et en collaboration étroite l'investissement, c'est sur le fonctionnement qu'on s'unit à nouveau pour assumer au mieux une gestion la plus sérieuse possible et dynamique possible de l'outil qui est créé sur le port. Roger tu voulais intervenir ? Non.

Y a-t-il des interventions et des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Daniel tu as été très clair.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

La création de cette Société d'Economie Mixte (SEM) a pour ambition le regroupement de plusieurs acteurs locaux majeurs tels que la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, l'Interprofession des Vins de Bergerac et de Duras, l'Office du Tourisme, les communautés de communes du Grand Bergeracois afin de favoriser le développement du pôle oenotouristique et culturel autour des produits du terroir.

Outre les acteurs cités ci-dessus, le département de la Dordogne et la Banque des territoires ont été sollicités pour intégrer cette SEM.

L'objet de la SEM sera principalement :

- d'assurer le développement et la promotion du savoir-faire des acteurs du service viticole du Grand Bergeracois et du Duraquois ;
- le développement du tourisme sur le Grand Bergeracois ;
- l'organisation d'événements culturels et festifs autour de la gastronomie, du vin et de la promotion du territoire ;
- la présentation et la commercialisation de la scénographie « Cyrano de Bergerac » et des produits associés ;
- d'assurer le développement de la « route des vins » et plus largement des produits locaux de qualités et à forte identité locale ;
- l'organisation de tout événement public, privé ou associatif ;
- la vente et la dégustation sur place de vins et produits divers.

Le capital social de la SEM est prévu à hauteur de 250 000 €.

La participation de la CAB s'élève à la somme de 100 000 €

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver la création de la SEM Quai Cyrano ;
- autoriser le Président à poursuivre les négociations avec les partenaires potentiels de la SEM ;
- décider que la participation de la CAB au capital sera de 100 000 €.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. le Président : Je vous en remercie. Par rapport à nos partenaires, c'est un message important de voter ce genre de dossier à l'unanimité comme ils l'ont fait précédemment. On va parler Voie Verte et acquisition foncière, Roger tu as la parole.

Réalisation de la Véloroute Voie Verte (v91) – Acquisition d'une bande de terrain complémentaire à Creysse appartenant à Mme & M. Santran pour la connexion Bella Riva – le Peyrat

D 2020 – 035

RAPPORTEUR : Roger LAPOUGE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Lapouge : Merci Président. Bonjour à toutes, bonjour à tous. Petite précision au sujet des 3 délibérations qui vont suivre, ce sont des régularisations sur des délibérations qui ont déjà été prises précédemment.

La première, c'est sur Creysse, sur la zone Bella Riva, entre Bella Riva et le Peyrat. En fait, il avait été prévu une acquisition foncière pour une surface de 136 m², une fois le géomètre passé il s'est avéré qu'il y avait 17 m² supplémentaires, ce qui fait que l'acquisition porte sur 153 m² à 2,50 €, c'est-à-dire 382,50 €.

Si vous en êtes d'accord, le vote pourra se faire en commun sur les 3 délibérations, puisque la décision est à peu près identique.

Véloroute – Voie Verte « Acquisition de terrains à la Nauve à Creysse » D 2018-134

D 2020 – 036

RAPPORTEUR : Roger LAPOUGE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Lapouge : En ce qui concerne les 2 autres délibérations, là c'est pareil, il y a eu une délibération pour la première en 2018, à savoir que pour ces 2 délibérations en fait c'est le notaire qui n'a pas pu conduire à terme la procédure. Donc il y a nécessité de désigner un nouveau notaire. La première portait sur des acquisitions sur Creysse, pour un montant de 3 637,50 €.

Véloroute – Voie Verte « Echange de terrains avec la SCI La Châtaigneraie » D 2018-136

D 2020 – 037

RAPPORTEUR : Roger LAPOUGE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Lapouge : La délibération suivante concerne le tracé qui passe devant le domaine de la Tour, puisqu'il y avait eu l'impossibilité de passer devant le site de la SNPE comme prévu initialement. Là c'est pareil, le montant des échanges avec la SCI La Châtaigneraie et la Communauté d'Agglomération s'élevait à 8 285 € et avec un écart de 100 €. Et là, compte tenu de la configuration des lieux et des enjeux du projet, les parties avaient convenu d'un commun accord qu'il n'y aurait pas de soultes de part et d'autres.

Sur ces 3 délibérations, je vous invite à vous prononcer pour décider les échanges énoncés ; de désigner l'office notariale 35 boulevard Victor Hugo à Bergerac pour rédiger les actes d'échanges à intervenir ; et autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Sur ces 3 délibérations,

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Réalisation de la Véloroute Voie Verte (v91) – Acquisition d'une bande de terrain complémentaire à Creysse appartenant à Mme & M. Santran pour la connexion Bella Riva – le Peyrat

D 2020 – 035

Le projet de réalisation de la véloroute voie verte (V91) sur le territoire de la CAB a nécessité des acquisitions foncières pour assurer la continuité du cheminement.

Sur la partie amont de Bergerac, un raccordement est en cours pour achever de relier Mouleydier et Creysse à la ville de Bergerac entre la « Bella Riva » et « Le Peyrat » à Creysse.

Par délibération n° 2019-115, il était prévu d'acquérir une portion de terrain d'environ 136 m² extraite de la parcelle AP 26 située au 31 avenue de la Roque à Creysse, appartenant à Madame et Monsieur SANTRAN. Comme pour les autres acquisitions de terrains de mêmes caractéristiques, le prix de 2,50 € / m² a été proposé soit un montant de 340,00 €.

Après le passage du géomètre, il s'avère qu'il y a 17 m² de plus à acquérir que prévu, à 2,50 € / m², entraînant un surcoût de 42,50 €. L'acte de vente portera donc sur un total de 153 m² pour un montant de 382,50 €.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- décider cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus,
- désigner l'étude notariale de Bergerac située 34 boulevard Victor Hugo pour rédiger l'acte afférent,
- autoriser le Président à signer l'acte correspondant.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

Véloroute – Voie Verte « Acquisition de terrains à la Nauve à Creysse » D 2018-134

D 2020 – 036

Par délibération n°2018-134 la Communauté d'Agglomération a décidé l'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation de la véloroute voie verte.

Le notaire désigné n'a pu conduire la procédure à son terme.

Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour la réalisation de cette acquisition dans les mêmes conditions.

Le projet de réalisation de la véloroute voie verte (V91) sur le territoire de la CAB nécessite, sur certains secteurs, comme celui de la Nauve à Creysse (entre la STEP et la zone artisanale), l'acquisition d'autres portions de parcelles afin d'assurer la continuité du cheminement.

L'acquisition proposée porte sur environ 1 455 m² extraits des parcelles section AS n° 6 appartenant aux Carrières de Thiviers pour réaliser la piste en site propre.

Le service des domaines n'intervenant plus pour des estimations de biens dont le montant est inférieur à 180.000 €, le montant du m² de la dernière acquisition a été

proposé, soit 2,5 €/m². En effet, les terrains dont l'acquisition a fait l'objet de la délibération n° 2017-250 du 18 décembre 2017, sont à 150 m de distance et présentent les mêmes caractéristiques.

Cette division de parcelle pourrait être acquise pour un montant de 3 637,5 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- décider cette acquisition aux conditions énoncées ci-dessus ;
- désigner l'office notarial 34 boulevard Victor Hugo à Bergerac pour rédiger l'acte de vente ;
- autoriser le Président à signer l'acte correspondant.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

Véloroute – Voie Verte « Echange de terrains avec la SCI La Châtaigneraie » D 2018-136 D 2020 – 037
--

Par délibération n° 2018-136, la Communauté d'Agglomération a décidé l'échange de terrains avec la SCI La Chataigneraie pour la réalisation de la véloroute voie verte.

Le notaire désigné n'a pu conduire la procédure à son terme.

Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour la réalisation de cette acquisition dans les mêmes conditions.

Le projet de réalisation de la véloroute voie verte (V91) sur le territoire de la CAB nécessite des acquisitions foncières. En effet, sur certains secteurs, comme à Bergerac, ne pouvant passer dans l'enceinte du PPRT, le tracé initial qui devait emprunter la piste longeant la SNPE a été détourné.

Ce nouvel itinéraire permettra de desservir le site de la CAB et sécurisera l'accès à Picquecailloux et au gymnase Aragon.

La CAB est déjà propriétaire de parcelles sur le site du domaine de la Tour acquises avant l'achat de la zone ANS dont certaines sont difficilement aménageables car en zone humide. Aussi, afin de réduire le plus possible le temps de parcours sur le domaine de cultures expérimentales, il a été proposé à la SCI Châtaigneraie, représentée par Laurent Testut, son Président, de lui restituer les parcelles inutiles pour le projet de tracé en échange d'autres terrains capitaux pour le tracé. Les parties, se sont entendues pour réaliser l'échange suivant.

La SCI Châtaigneraie cède à titre d'échange les biens suivants :

Commune	Section	N° de parcelle à diviser	Contenance en m ²
Bergerac	BE	120	2045
Bergerac	AZ	369	525
Bergerac	AZ	367	897
Bergerac	AZ	367	1140
Bergerac	AZ	159	84
Somme =			4 691 m²

Ces biens sont évalués à la somme de 8 158 €. Cette somme a été évaluée avec la ventilation suivante :

Section	Parcelle	Contenance	Zonage	Prix €/m ²	Prix €/terrain
BE	120	2045	N1	2	4 090 €
AZ	369	525	N1	2	1 050 €
AZ	367	897	N1	2	1 794 €
AZ	367	1140	A	1	1 140 €
AZ	159	84	A	1	84 €
Valeur =				8 158 €	

A titre d'échange, la CAB cède les biens suivants :

Commune	Section	N° de parcelle à diviser	Contenance en m ²
Bergerac	BC	340	412
Bergerac	BC	353	436
Bergerac	BC	345	639
Bergerac	BC	348	766
Bergerac	BC	351	19
Bergerac	AZ	368	16
Bergerac	AZ	370	708
Bergerac	AZ	372	729
Somme =			3 725 m²

Ces biens sont évalués à la somme de 8 285 €. Cette somme a été évaluée avec la ventilation suivante :

Section	Parcelle	Contenance	Zonage	Prix €/m ²	Prix €/terrain
BC	340	412	Uy	3 €	1 236 €

BC	353	436	Uy	3 €	1 308 €
BC	345	639	Uy	3 €	1 917 €
BC	348	766	2AUy	3 €	2 298 €
BC	351	19	Uy	3 €	57 €
AZ	368	16	N1	2 €	32 €
AZ	370	708	A1	1 €	708 €
AZ	372	729	A1	1 €	729 €
				Valeur =	8 285 €

Compte-tenu de la configuration des lieux et des enjeux du projet, les parties ont convenu d'un commun accord qu'aucune soulte ne sera due de part et d'autre.

Les frais relatifs au dit-échange seront supportés par la Communauté d'Agglomération.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- décider cet échange aux conditions énoncées ci-dessus ;
- désigner l'office notarial 34 boulevard Victor Hugo à Bergerac pour rédiger l'acte d'échange à intervenir ;
- autoriser le Président de la CAB à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. Lapouge : Tant que je suis à évoquer l'aménagement de la Véloroute, on arrive à une phase de travaux qui est quand même presque une phase finale sur la première tranche, puisqu'on peut dire qu'aujourd'hui depuis l'Est, c'est-à-dire pratiquement depuis le barrage de Tuillières, quand que les travaux en cours sur Creysse seront terminés, les visiteurs pourront circuler du barrage de Tuillières au barrage de Bergerac. Ça c'est important, et c'est à partir de Pâques.

Ensuite, pour la suite, il y aura une concrétisation en allant du barrage de Bergerac jusqu'à la rocade ouest au niveau du pont des Nebouts ; et ensuite, il y aura une continuité en allongeant le parcours jusqu'au pont SNCF après Prignonrieux.

Et pour la dernière phase, là par contre, il y a eu des études faites sur la flore et la faune, ce sont des études qui se font sur un an. Ça c'est la phase qui va aller ensuite jusqu'à Saint-Pierre d'Eyraud, jusqu'au Fleix. Là, les études sont faites sur la première phase pour aller jusqu'à Prignonrieux ; et ensuite pour aller de Prignonrieux jusqu'à Saint-Pierre pratiquement ; là par contre les études ne sont pas encore commencées. Les devis sont en cours pour réaliser ces études de flore et de faune qui, elles, demandent, comme vous l'avez compris, au moins un an.

M. le Président : Très bien Roger. Pour confirmer tes propos, le million qu'on a voté ce soir dans le budget permettra d'aller du barrage de Bergerac jusqu'à Prignonrieux. En même temps, l'étude faune flore, comme tu l'as rappelé, est en train d'être lancée de manière à ne pas perdre de temps, parce que c'est une étude qui dure un cycle

d'une année à peu près, pour avoir ce résultat en fin d'année 2020, pour pouvoir lancer la programmation des travaux au-delà de Prigonrieux jusqu'au Fleix, dans la continuité 2021-2022, pour pouvoir poursuivre cet itinéraire de la Voie Verte Véloroute. Ce n'est pas trop notre cas puisqu'on est essentiellement en site propre, donc on n'est pas sur un site partagé. Il s'agit bien d'une Voie Verte essentiellement à plus de 95 % et c'est important de le signaler.

Y a-t-il des questions ? Des objections ? Pour cette correction sur les acquisitions foncières avec les petits soucis de notaire et de surfaces. Ça a été voté déjà, pardon. On va passer à la GEMAPI et parler du SAGE sur Epidropt et c'est Marc Leturgie qui nous rapporte ce dossier.

SAGE Dropt - Avis sur le projet

D 2020 – 038

RAPPORTEUR : Marc LETURGIE

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Leturgie : Oui, on en parle presque tout le temps de la GEMAPI, n'est-ce pas Thierry ! Simplement, on nous demande ce soir de formuler un avis. Comme vous le savez on a la compétence GEMAPI, on a laissé l'exercice de cette compétence sur le bassin du Dropt au syndicat Epidropt. Et ce syndicat, actuellement, porte et anime un projet de SAGE, c'est-à-dire de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau sur le Dropt. La Commission Locale de l'Eau du SAGE a donné évidemment un avis favorable pour engager les consultations administratives, sur le projet de SAGE Dropt, lors de la séance plénière du 15 octobre dernier. Ces consultations se déroulent pendant 4 mois, du 15 novembre 2019 au 15 mars 2020, et sont organisées en application des articles R212.38 et 39 du Code de l'Environnement. Cette étape permet de recueillir les avis et remarques éventuelles. Les avis recueillis seront analysés par la CLE, par la Commission Locale de l'Eau, et feront l'objet, le cas échéant, de propositions de modifications du projet de SAGE. Ces avis seront consignés dans un rapport de consultation des assemblées. Tout avis sera réputé favorable s'il n'intervient pas dans ce délai de 4 mois. Les avis recueillis seront joints au dossier d'enquête publique sur le projet de SAGE. Le SAGE comporte 4 enjeux majeurs : la gestion quantitative de l'eau, la qualité des eaux, les milieux aquatiques et la gouvernance, qui sont déclinés, comme vous avez sûrement pu le lire dans l'annexe, en 11 objectifs, 50 dispositions et 3 règles.

Les membres du Conseil sont amenés à donner un avis. On y ajoute quelque chose, c'est-à-dire qu'on attire particulièrement l'attention sur la règle numéro 3, qui était une règle qui consiste à protéger les zones humides identifiées sur la cartographie à la fois dans la quantité et la qualité de la zone humide. C'était important de le rappeler parce qu'aujourd'hui, effectivement, on néglige beaucoup la qualité.

Les membres du Conseil sont invités à émettre un avis favorable au projet de SAGE Dropt ; et d'attirer l'attention de la Commission Locale de l'Eau sur la nécessité absolue de préserver les zones humides, dont les fonctions vont bien au-delà du simple stockage quantitatif. Voilà Monsieur le Président.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

La compétence GEMAPI a été confiée aux EPCI au 1^{er} janvier 2018. Par délibération n° 2018-007 du 29 janvier 2018, la CAB a laissé l'exercice de la compétence sur le bassin du Dropt, au sud du territoire, au syndicat EPIDROPT.

Ce syndicat porte et anime le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du Dropt. La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE a donné un avis favorable pour engager les consultations administratives sur le projet de SAGE Dropt, lors de la séance plénière du 15 octobre 2019.

Ces consultations se déroulent pendant 4 mois du 15 novembre 2019 au 15 mars 2020 et sont organisées en application des articles R 212-38 et 39 du Code de l'Environnement.

Cette étape permet de recueillir les avis et remarques éventuelles. Les avis recueillis seront analysés par la CLE et feront l'objet le cas échéant de propositions, de modifications du projet de SAGE. Ces avis seront consignés dans un rapport de consultation des assemblées. Tout avis sera réputé favorable s'il n'intervient pas dans ce délai de 4 mois. Les avis recueillis seront joints au dossier d'enquête publique sur le projet de SAGE.

Le SAGE comporte 4 enjeux (Gestion quantitative, Qualité des eaux, Milieux aquatiques et Gouvernance) qui sont déclinés en 11 objectifs, 51 dispositions et 3 règles (cf. documents joints en annexe).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- émettre un avis favorable au projet de SAGE Dropt ;
- attirer l'attention de la Commission Locale de l'Eau sur la nécessité absolue de préserver les zones humides dont les fonctions vont bien au-delà du simple stockage quantitatif.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. le Président : Merci Monsieur Leturgie, de ce vote à l'unanimité.

On va parler développement économique et vente de terrain, c'est Olivier Dupuy qui présente ce dossier.

D 2020 – 039

RAPPORTEUR : Olivier DUPUY

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Dupuy : Juste avant de vous présenter la délibération, je souhaite remercier le service Economie de la CAB, Philippe, Dominique et Audrey, pour tout le travail qu'on a pu faire ensemble et tout le soutien qu'on a pu amener aux entreprises du territoire. Cette délibération reprend une vente qui n'a pas pu se faire. Par délibération du 18 avril 2018, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise avait décidé de céder à la SCI Dana une parcelle d'une surface totale de 6 044 m² au prix de 20 € le m², soit un montant de 120 880 €. Le notaire désigné n'ayant pas pu conduire la procédure à son terme, il est proposé de saisir l'office notarial situé 34 boulevard Victor Hugo à Bergerac pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessous et désigner l'office notarial situé 34 boulevard Victor Hugo à Bergerac pour représenter les intérêts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

M. le Président : Merci Olivier. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. On l'avait déjà vu ce dossier.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Par délibération du 18 avril 2018, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise avait décidé de céder à la S.C.I. DANA (ou tout ayant droit qui se substituerait) une parcelle cadastrée S° BX n° 336 d'une surface totale de 6.044 m² environ au prix de 20 € H.T le m², soit pour un montant total de 120.880 € H.T conformément à l'estimation des domaines. Ce prix s'entendait TVA sur la marge non comprise.

Le notaire désigné n'ayant pu conduire la procédure à son terme, il est proposé de saisir l'Office Notarial situé au 34 Boulevard Victor Hugo à Bergerac pour rédiger l'acte de vente à intervenir.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus et désigner l'Office Notarial situé au 34 Boulevard Victor Hugo à Bergerac, pour représenter les intérêts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. le Président : On va parler adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de ressources numériques au sein de la médiathèque départementale numérique et c'est Alain Banquet qui rapporte ce dossier.

Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de ressources numériques Médiathèque départementale numérique

D 2020 – 040

RAPPORTEUR : Alain BANQUET

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Banquet : Merci de me donner la parole. Le 16 juin 2019, la commission permanente du Conseil Départemental de la Dordogne a adopté le modèle de convention pour la création d'un groupement de commandes entre le département de la Dordogne et la ville de Périgueux, pour la passation d'un marché de fourniture de ressources numériques au sein de la médiathèque numérique départementale. Cette convention désigne le Conseil Départemental comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder, dans le respect des règles du Code des Marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la consultation des entreprises. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a fait part de son souhait d'adhérer au groupement de commandes dans les conditions définies par la convention. Le Département prépare un avenant à cette convention afin de permettre cette adhésion. L'adhésion au groupement impose de dégager un budget prévisionnel calculé au prorata de la population desservie respectivement par les 3 partenaires : le Département à hauteur de 52 000 € ; la ville de Périgueux 16 000 € ; et la CAB à hauteur de 13 000 €. Le service de médiathèque numérique animé par la bibliothèque départementale Dordogne Périgord et la médiathèque Pierre Fanlac, permet d'accéder gratuitement et légalement à une offre de contenu en ligne répartie en 5 grands espaces : musique, cinéma, savoir, livre, presse, pour tout usager des bibliothèques du Département qui s'y inscrit. L'adhésion de la CAB permettra de renforcer ce dispositif et de bénéficier de tarifs négociés auprès des fournisseurs de contenus grâce au groupement de commandes. Ce projet vient en complément du projet de réinformatisation du réseau de médiathèques qui est actuellement en cours, et dont vous devriez voir le fruit du travail de la quinzaine de personnels qui y travaillent dans les 2 à 3 mois qui viennent par un portail beaucoup plus agréable à consulter.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au groupement de commandes ; autoriser le Président de la CAB à signer ladite convention.

M. le Président : Merci Alain. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Le 16 juin 2019, la commission permanente du Conseil Départemental de la Dordogne a adopté le modèle de convention pour la création d'un groupement de commandes entre le département de la Dordogne et la ville de Périgueux pour la passation d'un marché de fourniture de ressources numériques au sein de la médiathèque numérique départementale.

Cette convention désigne le Conseil départemental comme coordonnateur du groupement chargé de procéder, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la consultation des entreprises ainsi qu'à la passation, signature et notification d'un marché portant sur les prestations ci-dessus définies, a été signée par les deux parties le 13 juillet 2019. La procédure de passation de ce marché débutera début 2020 pour un marché effectif au 1^{er} juin 2020.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a fait part de son souhait d'adhérer au groupement de commandes dans les conditions définies par la convention. Le Département prépare un avenant à cette convention afin de permettre cette adhésion.

L'adhésion au groupement impose de dégager un budget prévisionnel calculé au prorata de la population desservie respectivement par les trois partenaires :

- Département : 52 000 €
- Ville de Périgueux : 16 000 €
- Communauté d'Agglomération Bergeracoise : 13 000 €

Le service de médiathèque numérique animée par la Bibliothèque Départementale Dordogne Périgord et la médiathèque Pierre Fanlac permettent d'accéder gratuitement et légalement à une offre de contenus en ligne répartis en 5 grands espaces : musique, cinéma, savoirs, livres, presse pour tout usager des bibliothèques du Département qui s'y inscrit.

L'adhésion de la CAB permettra de renforcer ce dispositif et de bénéficier de tarifs négociés auprès des fournisseurs de contenus grâce au groupement de commande.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise au groupement de commandes ;
- autoriser le Président de la CAB à signer ladite convention.

DECISION :

Adopté par 57 voix pour.

M. le Président : Il s'agit d'approuver le cadre de référence pour la mise en place de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, et c'est Laurence Rouan qui présente ce dossier.

Approbation du cadre de référence pour la mise en place de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

D 2020 – 041

RAPPORTEUR : Laurence ROUAN

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

Mme Rouan : Merci Président. Re-bonsoir. Alors, je prône habituellement des prises de parole synthétiques, qui ne prennent pas trop de temps. Là je vais aborder le sujet du droit culturel, je vais essayer d'être concise, brève, mais je vais avoir quand même besoin de quelques minutes. Je vous remercie de votre attention.

Lorsque j'ai pris en charge la délégation culture, je me suis rendue compte en 2017 que notre compétence culturelle était essentiellement basée sur une gestion des équipements, et non pas sur une stratégie pure et dure culturelle. J'ai ensuite entendu parler des droits culturels. Il y avait une mission des droits culturels qui était menée au niveau régional par Jean-Michel Lucas, un ancien de la DRAC, et Aline Rossard, qui fait partie de la Ligue de l'Enseignement. Et ces 2 personnes ont été mandatées pendant 2 ans pour piloter une action sur les droits culturels en Aquitaine. Il m'a semblé intéressant de positionner notre Communauté d'Agglomération Bergeracoise sur ce segment. La CAB a été désignée territoire pilote en juillet dernier, dans le cadre du contrat de cohésion et de redynamisation territoriale 2019-2022 ; et la région Nouvelle Aquitaine a octroyé un financement de 16 200 € pour l'ingénierie de cette mission.

Alors, vous me direz qu'est-ce que c'est que les droits culturels ? Donc tout d'abord, ce sont des droits fondamentaux, qui appartiennent à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Et législativement, le référentiel des droits culturels a été reconnu par la loi NOTRe en 2015 ; ont suivi plusieurs lois dans ce cadre-là en 2016 et 2019. Que dit la loi sur les droits culturels ? « Que toute personne humaine peut prendre part à la vie culturelle de la cité ». Donc il s'agit de revoir complètement notre approche en matière de stratégie culturelle. Qui peut prétendre à une action culturelle ? Comment ? Pourquoi ? Pour qui ? Avec qui ? Avec quels financements ? Il s'agit de revoir complètement notre approche. Et mon objectif, en proposant au bureau de travailler sur ce dossier, c'était d'une part de formaliser cette stratégie, la première en Nouvelle Aquitaine ; et d'autre part, de créer un travail de concertation avec les interlocuteurs publics, les partenaires financiers, la DRAC, les services de la préfecture de la Dordogne, de la Région, du Département, pour créer des opportunités de développement culturel mais aussi économique.

Depuis mai 2019, là où a démarré le travail du chargé de mission en la personne de Thomas Desmaison, la CAB a initié plus de 45 réunions croisées sur le territoire du Grand Bergeracois, avec des acteurs culturels locaux mais aussi des fonctionnaires, des techniciens des services culturels, des élus. Et ces 45 réunions ont permis de mettre en avant des clés d'intérêt général, des actions dans le respect des droits culturels, et l'écriture d'un projet de territoire. Ce projet, vous l'avez eu en annexe, il fait 45 pages, je ne sais pas si vous avez eu la curiosité de le lire. Mais si vous ne l'avez pas fait, prenez quelques minutes et lisez-le. Il est très intéressant, il positionne la CAB sur un certain nombre d'engagements. Premièrement, s'engager et garantir la transparence de l'ensemble des actions culturelles quant à leur faisabilité pour notre territoire. Deuxièmement, savoir apprécier les différents projets culturels dans leur développement dans le respect des droits culturels. Et enfin, faire participer non

seulement les bénéficiaires mais aussi les financeurs aux dispositifs de bilan d'actions culturelles. Après ces 45 réunions, nous avons organisé un forum, coorganisé avec le Conseil Régional, il a eu lieu le 16 novembre et il a rassemblé plus de 80 acteurs culturels de notre territoire. A partir de ce moment-là, la CAB s'est positionnée sur un certain nombre d'actions. Elle a créé des groupes de travail thématiques, qui se poursuivent à l'heure actuelle : groupe saisons et manifestations ; groupe rural et urbain ; groupe jeunesse ; groupe culture et politique de la ville. La CAB a mis en place un groupe de copilotage CAB-Grand Bergeracois- région Nouvelle Aquitaine. Elle a ensuite mis des commissions culture CAB étendues au territoire du Grand Bergeracois. A l'heure actuelle, elle a mis en place un plan d'action pour l'année 2020 et travaille sur des outils partagés qui sont en cours de fonctionnement ou de développement. Parmi ces outils, on peut prendre pour exemple un agenda partagé, un annuaire des ressources locales, et un guide de bonnes pratiques.

Je vais m'arrêter là. Je vais juste vous dire, en conclusion, que ce projet de territoire a pour objectif de permettre aux futurs élus, je dis bien aux futurs élus, de porter une véritable stratégie culturelle concertée pour notre territoire. Cette stratégie pourra permettre, à travers notre guide de bonnes pratiques et nos actions d'intérêt général, de renforcer l'attractivité culturelle mais aussi économique de notre territoire.

Alors, ce travail qui a été mené de main de maître depuis 10 mois en un temps record, je le dois, donc là j'aborde quand même quelques petites phrases de remerciement. Je le dois à Thomas Desmaison, qui est derrière. Bravo pour l'excellent travail qu'il a fourni en si peu de temps. Je voudrais remercier tous les bénévoles, les volontaires plutôt, les volontaires qui ont participé aux ateliers droits culturels dans le Grand Bergeracois, tous les techniciens, tous les fonctionnaires, tous les partenaires financiers, tous les élus, tous les acteurs locaux culturels. Je voudrais adresser de vifs remerciements à Eric Coréa, qui est le conseil régional délégué aux droits culturels à la région Nouvelle Aquitaine, ainsi que Christophe Cathus, qui est notre conseiller régional référent pour le Grand Bergeracois, qui m'a aidée à financer ce programme. J'ai aussi des remerciements à adresser à Jean-Michel Lucas et Aline Rossard, sans qui rien ne serait arrivé. Et un grand coup de chapeau à Elise Joseph, qui dirige le pôle culture à la CAB, ainsi que toutes les équipes, les techniciens du service culture. Je finis là Président et je vous laisse la parole.

M. le Président : Merci Laurence. Je m'associe à tous ces remerciements et je voulais saluer le dynamisme qu'a apporté cette démarche au niveau là encore de l'esprit fédérateur sur le Grand Bergeracois, puisque c'est notamment à quai Cyrano que s'est tenue une réunion importante rassemblant pas moins de 80 acteurs, tu l'as rappelé Laurence, qui ont œuvré pour faire respirer ce territoire avec la culture qui n'est pas si impalpable pour nous tous, puisqu'elle est partout, elle doit être partout. Et cette réciprocité sur notre territoire doit s'exercer en permanence pour notre bien à tous. Et c'est important parce que ça nous rend visible aussi au niveau de la Région et je salue aussi le soutien de la Région mais à travers ce soutien, ça témoigne aussi d'une réciprocité d'intérêt entre la Région et la CAB, qui travaillent sur tous les sujets de concert. On le voit dans le dispositif Cadet sur l'économie, on le voit sur la culture, tous ces dispositifs sont très importants pour permettre aux collectivités de travailler ensemble pour le bien de tous.

Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je ne sais même pas s'il faut voter, il faut l'approuver simplement, constater qu'il n'y a pas de position hostile.

DELIBERATION ET VOTE

Vu l'article 103 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (« NOTRe ») : « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la Protection et la Promotion de la Diversité des Expressions Culturelles du 20 octobre 2005 » ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016/0184 du 15 septembre 2016 portant sur la création du nouvel établissement Intercommunal à fiscalité propre au 1^{er} février 2017, qui stipule que la CAB « met en place les politiques nécessaires au fonctionnement de ces structures notamment la lecture publique, la programmation de spectacle » au sein de ses compétences ;

Vu la délibération 2017-209 du 13 novembre 2017 portant sur la *définition de l'intérêt communautaire*, qui se limite à la création et à la gestion d'équipements culturels ;

Vu l'absence de cadre de référence pour l'application de l'intérêt communautaire portant sur les compétences en matière culturelle ;

La CAB a été désignée territoire-pilote en juillet 2019 pour la politique régionale de mise en application des droits culturels des personnes. A ce titre, la Région Nouvelle-Aquitaine octroie un financement de 16 200 € par an pour l'ingénierie de la mission *Droits culturels et développement*, dans le cadre du Contrat de Cohésion et de Redynamisation Territoriale 2019-2022. Cette dynamique de définition d'un projet de territoire s'appuie sur le référentiel des droits culturels des personnes.

Les droits culturels sont des droits humains fondamentaux, parties intégrantes de l'ensemble des droits de l'homme, universels, indivisibles et interdépendants. L'intérêt général relatif à ces droits invoque une action publique de proximité, soucieuse de la participation et de la contribution de toutes les personnes dans la vitalité de leur territoire en matière culturelle. Autrement dit, la politique classique de « démocratisation de la culture » n'est plus pertinente. D'une politique précédente de relation entre *offres* et *demandes*, le nouveau référentiel invite à écrire un projet territorial plus contributif, plus connecté aux forces vives, qui associe acteurs publics, acteurs privés et habitants. Il n'y a plus « une » culture, mais un projet commun qui encourage les pratiques de relations entre les cultures et entre les territoires. Ce projet commun s'appuie ainsi sur les atouts repérés et facilite l'émergence de nouveaux, en les rendant plus solidaires et plus complémentaires. Il engage la collectivité dans une attractivité innovante.

D'autres collectivités en France déploient ce type de schéma de politiques culturelles, mais la CAB sera la première à formaliser une telle stratégie territoriale en Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec ses interlocuteurs publics ; cette innovation territoriale renforcera les partenariats (notamment avec la DRAC, les services de la Préfecture de Dordogne, de la Région et du Département) et créera des opportunités significatives de développement.

La mission *Droits culturels et développement*, en place depuis le 2 mai 2019, propose un document de cadrage, intitulé « Pour un projet de territoire respectueux des droits culturels », qui définit ci-après :

1/ Les engagements de la collectivité-pilote CAB (voir les détails en p. 33 du cadre de référence en annexe) :

Au regard de l'ensemble des préconisations déclinées et du référentiel pour une politique publique respectueuse des droits culturels, il est identifié trois engagements :

<p>Engagement 1 GARANTIR LA TRANSPARENCE DU DISPOSITIF D'APPRÉCIATION DES PROJETS</p>
<p>Engagement 2 APPRÉCIER LES PROJETS A PARTIR DU RESPECT DES DROITS CULTURELS</p>
<p>Engagement 3 FAIRE PARTICIPER BÉNÉFICIAIRES ET FINANCEURS AUX DISPOSITIFS D'APPRÉCIATIONS</p>

Pour accompagner cette démarche d'engagement public, le cadre de référence préconise que la CAB soit **animatrice de quatre ressources territoriales**, déjà actives ou identifiées comme nécessaires pour un projet de territoire respectueux des droits culturels :

<p>Quatre groupes de travail thématiques associant les structures et les personnes actives sur le territoire :</p>	<p>Saisons et manifestations : autour notamment du calendrier partagé en cours d'activation, rendre plus complémentaire et plus solidaire le tissu d'initiatives locales ; réfléchir collectivement à des projets structurants.</p> <p>Rural-urbain : autour notamment du maillage des cafés-cultures et des cafés associatifs, consolider la complémentarité ville-centre/ruralités.</p> <p>Jeunesse : enjeu identifié par l'ensemble des diagnostics territoriaux. Consolider les bonnes pratiques en les communiquant plus efficacement et accompagner les projets émergents.</p> <p>Culture et politique de la ville : groupe déjà en activité, co-animé par le chargé de développement territorial CAB, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Préfecture de Dordogne.</p>
<p>Le groupe de co-pilotage CAB/Grand Bergeracois/Région Nouvelle-Aquitaine de la mission <i>Droits culturels et développement</i>.</p>	
<p>Des commissions culture CAB plus régulières et étendues aux territoires du Grand Bergeracois.</p>	

<p>Des outils partagés en cours de fonctionnement ou à développer.</p>	<p>Un agenda partagé : actuellement en cours d'activation par les services.</p> <p>Un annuaire des ressources locales : à développer sur les bases des contributions à la mission.</p> <p>Un guide de bonnes pratiques : à développer sur les bases des contributions à la mission.</p>
---	--

2/ Une grille de référence pour les porteurs de projets (voir les détails en p. 37 du cadre de référence en annexe) :

Six étapes précises pour contribuer au *projet de territoire respectueux des droits culturels* sont détaillées dans le cadre de référence.

3/ Un plan d'action pour l'année 2020 (voir les détails en p. 39 du cadre de référence en annexe) :

Il signale, notamment, l'opportunité pour la CAB d'établir des règlements d'interventions spécifiques au dernier trimestre 2020.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver les propositions et les orientations formulées par la Vice-Présidente en charge de la culture, et le cadre de référence tel que présenté le 17 février 2020.

DECISION :

Adopté par 56 voix pour.

M. le Président : On va parler du Contrat Local de Santé, c'est Adib qui nous rapporte ce dossier.

Contrat Local de Santé de deuxième génération – Avenant n° 2

D 2020 – 042

RAPPORTEUR : Adib BENFEDDOUL

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. BENFEDDOUL : Merci Président, bonsoir à tous. Il s'agit là d'une proposition de l'Agence Régionale de Santé pour prolonger notre Contrat Local de Santé. Je rappelle que le CLS c'est le dispositif qui permet d'améliorer l'état de santé de la population en conjuguant les politiques de santé publique menées par l'ARS, les services de l'État, les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale. Un premier contrat a été signé par la CAB le 24 juin 2013 pour une durée de 3 ans, prorogé de 18 mois

soit jusqu'au 31 décembre 2017. Un nouveau contrat de deuxième génération a été signé fin 2017 pour 3 ans jusqu'au 31 décembre 2020. Et aujourd'hui l'ARS, dans un souci d'harmoniser les CLS du Département, nous propose que sa durée soit prolongée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Je rappelle également les signataires du CLS 2 sont l'Agence Régional de Santé, la CAB, l'État, le Département, le centre hospitalier de Bergerac, le centre hospitalier Vauclair, l'association des Papillons Blancs, la CPAM, la clinique Pasteur, la mutualité française Dordogne, le pôle de santé de Bergerac, l'UNAFAM, l'association Croix Marine, la fondation John Bost, l'EHPAD de la Madeleine, la CAF, et l'Education Nationale. La CARSAT, sollicitée pour son expertise, souhaite également devenir signataire du CLS.

Aujourd'hui, les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver et la prolongation de 2 ans de l'échéance du Contrat Local de Santé de deuxième génération, soit au 31 décembre 2022 ; et l'adhésion de la CARSAT comme nouveau signataire du CLS de deuxième génération.

M. le Président : Merci Adib. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Prolongation de 2 ans de la durée du CLS 2 (soit jusqu'au 31 décembre 2022) :

Les contrats locaux de santé (CLS) constituent un dispositif innovant devant permettre d'améliorer l'état de santé de la population en conjuguant au mieux les politiques de santé publique menées par l'Agence Régionale de Santé, les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de protection sociale.

Afin de faire converger les objectifs et les moyens de ces interventions, la loi de 2009 a conféré aux Agences Régionales de Santé la possibilité de conclure des Contrats Locaux de Santé avec les collectivités locales. Cette démarche est également inscrite dans le cadre de la Politique de la Ville.

Un premier contrat local de santé a été signé par la CAB le 24 juin 2013 pour une durée de 3 ans, prorogé de 18 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

A l'issue de l'évaluation de ce premier Contrat et d'un diagnostic territorial mené par l'Observatoire Régional de Santé de Nouvelle-Aquitaine (ORSNA) et la CAB, le Contrat Local de Santé de deuxième génération de l'agglomération bergeracoise a été signé pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

L'Agence Régionale de Santé propose que sa durée soit prolongée de 2 ans soit jusqu'au 31 décembre 2022, comme maintenant l'ensemble des CLS du département.

Rappel des axes stratégiques et des objectifs opérationnels du CLS :

Les axes du projet de CLS s'inscrivent notamment dans trois grandes orientations :

- Faciliter un accès équitable et pertinent aux soins et aux prises en charge médico-sociale,
- Améliorer la transversalité, la lisibilité, la cohérence et la capacité d'adaptation du système de santé.
- Promouvoir la santé mentale dans le cadre de vie

- Développer les politiques et actions de prévention, dans un objectif de réduction des inégalités de santé.
- **Axe stratégique 1: Promouvoir l'égalité sociale et territoriale devant la santé**
 - ➔ Objectif 1 : soutenir la démographie des professionnels de santé, lutte contre la déprise médicale
 - ➔ Objectif 2 : mener des actions de prévention de type événementiel (contrat ville, Plan régional de Santé)
- **Axe stratégique 2 : Promouvoir la santé mentale dans le cadre de vie**
L'axe santé mentale sera structuré par le conseil local de santé mentale (CLSM) dont les objectifs sont :
 - ➔ Objectif 1 : accès à la prévention et aux soins
 - ➔ Objectif 2 : lutte contre la stigmatisation
 - ➔ Objectif 3 : inclusion sociale et lutte contre l'exclusion
 - ➔ Objectif 4 : promotion de la santé mentale
- **Axe stratégique 3 : Parcours de vie de la personne**
 - ➔ Objectif 1 : Développer les politiques et actions de prévention de type populationnelle.

La santé environnementale et la communication font partie intégrante du dispositif de façon transversale pour l'ensemble des axes retenus.

Adhésion d'un nouveau signataire : la CARSAT

Les signataires du CLS 2 sont l'Agence Régionale de Santé, la CAB, l'Etat, le Département, le centre hospitalier de Bergerac, le centre hospitalier Vauclaire, l'association des Papillons Blancs, la CPAM, la clinique Pasteur, la Mutualité Française Dordogne, le Pôle de santé de Bergerac, l'UNAFAM, l'association Croix Marine. La Fondation John Bost, l'EHPAD de la Madeleine, la CAF et l'Education Nationale. La CARSAT sollicitée pour son expertise souhaite également devenir signataire du CLS.

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver :

- la prolongation de 2 ans de l'échéance du Contrat Local de Santé de 2^{ème} génération, soit au 31 décembre 2022 ;
- l'adhésion de la CARSAT comme nouveau signataire du CLS de 2^{ème} Génération.

DECISION :

Adopté par 54 voix pour.

M. le Président : Nous allons terminer sur le contrat de la ville avec l'appel à projets de 2020 et l'attribution des subventions, c'est Jonathan Prioleaud qui rapporte ce dossier.

Contrat de la Ville – Appels à projets 2020 – Attributions de subventions

D 2020 – 043

RAPPORTEUR : Jonathan PRIOLEAUD

PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :

M. Prioleaud : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, à l'image de mes collègues, je tiens à remercier le service politique de la ville et surtout de la complémentarité entre nos 2 services, celui de la Ville et de la CAB, et du travail tout au long de l'année pour accompagner les porteurs de projet.

Vous le savez, le contrat de ville a été approuvé par l'ensemble des partenaires en juin 2015 et il est sur l'Agglomération de Bergerac essentiellement sur la ville de Bergerac et à travers 3 quartiers : le quartier nord, le quartier sud et le quartier centre, ce qui correspond à l'arc de fragilité de notre territoire. La participation des habitants, l'implication de l'ensemble des partenaires locaux, et donc ce contrat de ville à pour objectif de réduire les écarts de développement entre ces quartiers défavorisés et le reste de l'Agglomération, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants. Cet appel à projets a été lancé comme tous les ans, pour faire émerger des projets, des projets cohérents pour l'ensemble du territoire, et 25 ont été retenus par l'Agglomération. Je tiens à signaler que la Communauté d'Agglomération a souhaité que les conseils citoyens puissent voter et noter l'ensemble des projets qui sont retenus par celle-ci. 4 piliers sur ces 25 projets : 3 projets portant sur l'emploi, l'insertion et le développement économique ; nous avons 7 projets sur le pilier de la prévention et de la lutte contre les discriminations ; 8 projets sur la thématique culture et cohésion sociale ; et enfin, 7 projets sur le lien social et la citoyenneté. Et puis également la Communauté d'Agglomération qui porte la lettre d'information vie de quartier qui permet de faire la promotion de l'ensemble des actions portées sur notre territoire.

Avant de passer au vote, je tiens à rappeler à celles et ceux qui font partie des associations qu'ils ne prennent pas part à ce vote.

M. le Président : Merci Jonathan. Y a-t-il des questions ? Interventions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION ET VOTE

Approuvé par l'ensemble des partenaires le 26 juin 2015, le Contrat de Ville de l'Agglomération Bergeracoise constitue un cadre contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur des quartiers en difficulté.

Sur l'Agglomération Bergeracoise, trois quartiers prioritaires ont été retenus par décret du 30 décembre 2014, regroupant 5 563 habitants (2018). Tous les trois sont situés sur le territoire communal de Bergerac : Quartier Rive Gauche, Quartier des Deux Rives et Quartier Nord.

Fondé sur la participation des habitants et sur l'implication de l'ensemble des partenaires locaux, le Contrat de Ville a pour objectif de réduire les écarts de développement entre ces quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants.

Initialement prévue cette année, la fin des Contrats de Ville a été prorogée jusqu'en 2022.

Un appel à projets est lancé annuellement afin de faire émerger des projets cohérents avec les orientations stratégiques prioritaires du Contrat de Ville :

- Promouvoir l'offre d'emploi par le soutien aux acteurs économiques et à l'offre de formation,
- Lever les freins d'accès à l'emploi,
- Donner une meilleure chance de réussite aux enfants et aux jeunes,
- Développer le lien social et lutter contre les discriminations,
- Favoriser l'accès aux droits, à la santé, aux services et aux activités,
- Renforcer l'attractivité des quartiers,
- Mener une action volontariste en faveur de l'habitat,
- Développer et généraliser les démarches de gestion urbaine et sociale de proximité.

Les projets conformes aux attentes du Contrat de Ville peuvent bénéficier d'un soutien financier des différents partenaires : Etat, Région, Département, Europe, Communauté d'Agglomération Bergeracoise, Ville de Bergerac, Caisse des dépôts et consignations, CAF, ARS, MSA, ... La date limite de dépôt de dossiers pour l'appel à projets de cette année était fixée au 20 décembre 2019.

Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération a mis en place, dans le cadre de l'instruction des dossiers, une grille d'évaluation pertinente et cohérente avec les orientations stratégiques du Contrat de Ville mais également avec ses propres compétences (Cf. délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2017). Le dispositif est reconduit pour l'appel à projets de cette année.

Aussi, les projets sont évalués selon les critères suivants :

- Effort de partenariat entre les porteurs de projets,
- Garantie de l'égalité Homme/Femme,
- Cohérence géographique du public cible des actions par rapport aux habitants des quartiers prioritaires,
- Corrélation avec les piliers du Contrat de Ville et les compétences de la CAB,
- Pertinence de l'utilisation de crédits spécifiques par rapport au droit commun,
- Impact environnemental de l'action,
- Pérennité de l'action.

De plus, la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les Conseils citoyens. Ils permettent notamment de conforter les dynamiques existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée. Représentant un espace de propositions et d'initiatives, ils garantissent la place des habitants dans toutes les instances de pilotage.

Selon l'esprit de la loi, les Conseils citoyens sont associés à la démarche d'évaluation.

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise a souhaité intégrer l'avis des Conseils citoyens dans l'évaluation des projets.

L'évaluation est composée comme suit :

- une note / 15 points basée sur les critères d'évaluation de la CAB précisés ci-dessus ;
- une note / 5 points basée sur l'avis des Conseils citoyens.

En découle une note globale sur 20 points qui permet de pondérer la demande de subvention selon une règle claire.

Au total, concernant l'appel à projets 2020, la CAB propose de subventionner 25 projets relevant de la Politique de la Ville pour un montant total de 57 700 € et de conduire, par ses propres services, une opération en faveur des quartiers prioritaires.

La présente délibération porte donc sur un montant total de **57 700 €**.

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
Thématique « <i>Emploi, insertion et développement économique</i> »		
<i>Les familles se mobilisent pour l'emploi des jeunes</i>	Mission Locale du Bergeracois	1 500 €
<i>Vignes et insertion</i>	Association BASE	6 000 €
<i>Insertion : travaux sur les équipements sportifs</i>	Ville de Bergerac	700 €

PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
Thématique « <i>Prévention et lutte contre les discriminations</i> »		
<i>Accès aux droits et promotion de l'égalité et de la citoyenneté</i>	CIDFF 24	3 200 €
<i>D-Clics Femmes</i>		1 000 €
<i>Classe-Relais</i>	Collège Henri IV	2 000 €
<i>Plateforme Mobilité</i>	AFAC 24	5 000 €

<i>Service de médiation santé</i>	L'Atelier	4 800 €
<i>Repas solidaire</i>	Accueil de Jour	1 000 €
<i>Lutte contre l'illettrisme</i>	REVA	500 €

Thématique « Culture et cohésion sociale »		
<i>Jeu en résidence</i>	Jeu déambule	500 €
<i>Instants d'Infini</i>	Théâtre du Roi de Cœur	500 €
<i>Fonds de Participation des Habitants</i>	Association des Conseils Citoyens	1 000 €
<i>Ateliers d'expression en mixité sociale</i>	Les Arts à Souhait	2 500 €
<i>European Youth Kulturfabrik année 4</i>	Melkior Théâtre	13 000 €
<i>Quartiers en scène</i>	La Gargouille	3 400 €
<i>Cohésion sociale</i>	Union Familiale Bergeracoise	600 €
<i>Orchestre à l'école</i>	Union Musicale Bergeracoise	1 300 €

Thématique « Lien social et citoyenneté »		
<i>Fête de la Fraternité</i>	Comité Bergerac-Fraternité	1 000 €
<i>Les tambours solidaires</i>	Power Siam	1 500 €
<i>Petites histoires d'hier et aujourd'hui</i>	Ville de Bergerac	500 €
<i>Redécouvrir l'Europe</i>		2 500 €
PROJET PRÉSENTÉ	PORTEUR DU PROJET	PROPOSITION DE SUBVENTION
<i>Aide aux devoirs</i>	PARI Rive Gauche	1 500 €
<i>Café associatif enfants/parents</i>	Pitchouns et Grands	1 200 €
<i>Jardins solidaires</i>	Vivre Mieux à Bergerac	1 000 €

<u>Pour information :</u>		Subvention demandée à l'Etat
En parallèle aux subventions versées aux porteurs de projet, la CAB pilote une action pour le coût suivant :		
<i>Lettre d'information « Vie de Quartiers »</i>	5 000 €	1 500 €

La CAB peut également apporter son soutien à un certain nombre de projets par des aides indirectes : prêt de matériels et de lieux, communication, aide en termes d'ingénierie (ex : montage de dossiers en vue d'une labellisation, ...).

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver l'attribution des subventions aux associations proposées dans les tableaux ci-dessus.

DECISION :

Adopté par 52 voix pour, 2 non-participations.

Monsieur Alain BANQUET ne prend pas part au vote pour l'Union Musicale Bergeracoise.

Monsieur Gilbert BLANC ne prend pas part au vote par procuration pour l'Accueil de Jour.

M. le Président : Ecoutez, l'ordre du jour étant épuisé, nous aussi j'ai l'impression, je vous propose de lever la séance et de participer à un verre de l'amitié dans la salle à côté. Merci de votre participation.

DECISIONS DU PRESIDENT PRESENTEES POUR INFORMATION

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

L2020-001	Conclusion d'un bail dérogatoire pour la location d'une partie du local n°5 sur le site de l'Escat à Bergerac pour un loyer mensuel de 385 € H.T.
L2020-004	Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CAB valant programme local de l'habitat et plan de déplacement urbain.
L2020-005	Signature d'une convention avec l'association ECTI pour l'accompagnement dans la mise en place d'une légumerie sur les fonctions de stratégies, organisation et commercialisation du 1 ^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020. La participation aux frais généraux s'élève à 1 200 € TTC et à 600 € TTC pour les frais de mission.

L2020-006	Signature d'une convention avec ENEDIS pour le raccordement au réseau public de distribution Haute Tension A d'une installation de consommation électrique pour le parc aqualudique à Bergerac.
L2020-007	Plan de financement prévisionnel du projet légumerie.

ORDRE DU JOUR MODIFIE :

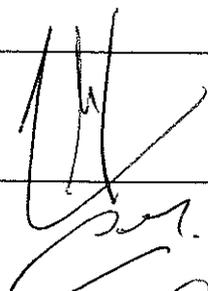
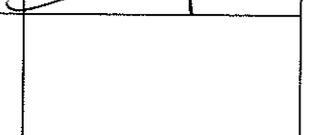
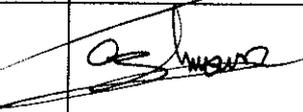
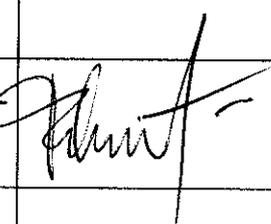
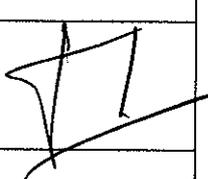
	PROCES-VERBAL
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 janvier 2020
	ORDRE DU JOUR
	Adoption de l'ordre du jour
	POUR DELIBERATION
1	Affectation provisoire du résultat 2019
2	Budget principal et budgets annexes – Adoption du Budget Primitif 2020
3	Budget Principal – Transfert de trésorerie vers un budget annexe
4	Attribution de subventions aux associations
5	Compétence eau et assainissement collectif - SIEDEL
6	Compétence eau et assainissement collectif – Délégation à la commune de Gardonne
7	Compétence assainissement - Procès-Verbal de transfert de tous les éléments d'actifs, des emprunts et du déficit à la CAB
8	Convention de prestation de services avec la Ville de Bergerac – transfert de compétence assainissement
9	Centre Technique Municipal – convention de facturation de travaux avec la Ville de Bergerac
10	Modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} mars 2020
11	Création d'une société d'économie mixte locale quai Cyrano
12	Réalisation de la véloroute voie verte (v91) – Acquisition d'une bande de terrain complémentaire à Creysse appartenant à Mme & M. Santran pour la connexion Bella riva – le Peyrat

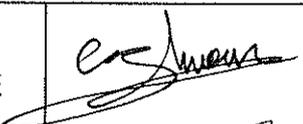
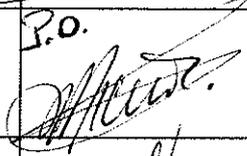
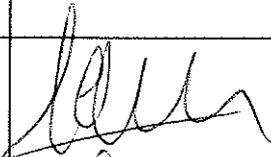
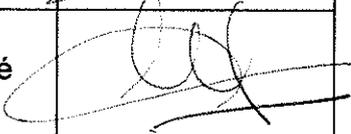
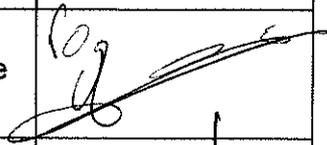
13	Véloroute – voie verte « Acquisition de terrains à la Nauve à Creysse » D 2018-134
14	Véloroute – voie verte « Echange de terrains avec la SCI La Châtaigneraie » D 2018-136
15	SAGE Dropt- Avis sur le projet
16	Vente de terrain à la SCI Dana - ZAE des Sardines – Commune de Bergerac
17	Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de ressources numériques Médiathèque départementale numérique
18	Approbation du cadre de référence pour la mise en place de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
19	Contrat Local de Santé de deuxième génération - Avenant n°2
20	Contrat de Ville – Appels à projets 2020 – Attribution de subventions
	POUR INFORMATION
	Décisions

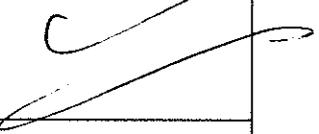
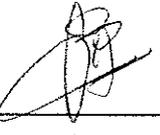
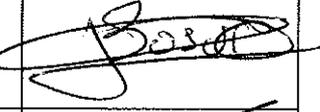
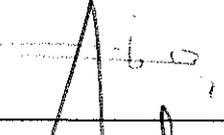
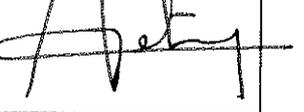
Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20H35.

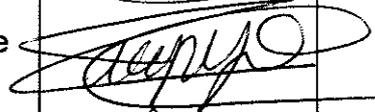
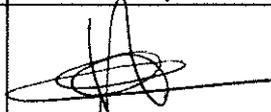
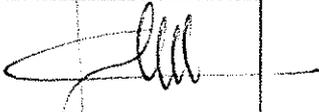
DELMARES	Frédéric	Président	
----------	----------	-----------	---

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
GARRIGUE	Daniel	1 ^{er} Vice-président	
CHAPELLET	Jean-Jacques	2 ^{ème} Vice-président	
ROCHOIR	Jean-Paul	3 ^{ème} Vice-président	

BENFEDDOUL	Adib	4 ^{ème} Vice-président	
GAUTHIER	Christophe	5 ^{ème} Vice-président	
ROUAN	Laurence	6 ^{ème} Vice-président	
BOURNAZEL	Jean-Michel	7 ^{ème} Vice-président	
RABAT	Daniel	8 ^{ème} Vice-président	
BORDENAVE	Christian	9 ^{ème} Vice-président	
CARPE	Claude	10 ^{ème} Vice-président	
RUET	Fabien	a donné procuration à Jean-Jacques CHAPELLET	
VANDENABEELE	Jacqueline	12 ^{ème} Vice-président	
CASTANG	Alain	a donné procuration à Frédéric DELMARES	
FRAY	Roland	14 ^{ème} Vice-président	
BOURDIN	Sébastien	15 ^{ème} Vice-président	
DUPUY	Olivier	2 ^{ème} Conseiller délégué	

PLAZZI	Alain	a donné procuration à Christian BORDENAVE	
MONTEIL	Alain	4 ^{ème} Conseiller délégué	P.O. 
DELPON	Christiane	5 ^{ème} Conseiller délégué	
LAPOUGE	Roger	6 ^{ème} Conseiller délégué	
SÉJOURNÉ	Michel	7 ^{ème} Conseiller délégué	
CEREA	Alain	9 ^{ème} Conseiller délégué	
MAMONT	Christophe	10 ^{ème} Conseiller délégué	
DELTEIL	Pascal	11 ^{ème} Conseiller délégué	
VISENTINI	René	12 ^{ème} Conseiller délégué	
BANQUET	Alain	13 ^{ème} Conseiller délégué	
PEYREBRUNE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
BONHOMME	André	conseiller communautaire	
TERREAUX	Michel	conseiller communautaire	

PORTOLAN	Jean-Claude	conseiller communautaire	
DELTEIL	Francis	conseiller communautaire	
BLONDIN	Francis	conseiller communautaire	
BLANC	Gilbert	a donné procuration à Marie-Claude ANDRIEUX- COURBIN	
BRANDELY	Liliane	a donné procuration à Daniel GARRIGUE	
BOSVIEL	Michel	a donné procuration à Martine ROSET	
RONDONNIER	Marcel	conseiller communautaire	
FILET	Lionel	conseiller communautaire	
ROUSSEAU	Dominique	conseiller communautaire	
FAURE	Jean-Pierre	conseiller communautaire	
ROSET	Martine	conseillère communautaire	
GOUZE	Didier	conseiller communautaire	
LÉTURGIE	Marc	conseiller communautaire	

CHANCOGNE	Sylvie	conseillère communautaire	
CAPURON	Didier	conseiller communautaire	
MIGUEL	Denise	conseillère communautaire	
JEANTE	Jean-François	conseiller communautaire	
POTRON	Marie-Lise	conseillère communautaire	
ANDRIEUX-COURBIN	Marie-Claude	conseillère communautaire	
SCOTTI	Marie-Hélène	conseillère communautaire	
AUROY-PEYTOU	Thierry	conseiller communautaire	
BASSI	Georges	conseiller communautaire	
TRAPY	Nathalie	conseillère communautaire	
SOQUET	Anne	conseillère communautaire	
RODRIGUEZ	Nelly	a donné procuration à Laurence ROUAN	
BLANC-LAJONIE	Gaëlle	conseillère communautaire	

PRIOLEAUD	Jonathan	conseiller communautaire	
DELAIR	Arnaud	conseiller communautaire	